

# Territorialisation de la planification Écologique en Hauts-de-France

## ***ATTENUATION, BIODIVERSITE, RESSOURCES - PREMIER BILAN***

***Conférence des parties (COP) 2025***

*Février 2026*

**LA FRANCE  
S'ADAPTE**   
Vivre à +4°C

**FRANCE  
NATION  
VERTE**   
Agir • Mobiliser • Accélérer

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

|                                                                                                                       |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| chiffres clefs _____                                                                                                  | 3                |
| <b>Rappel du cadre méthodologique _____</b>                                                                           | <b>4</b>         |
| <b>Evolution des trajectoires sectorielles : les indicateurs de la COP _____</b>                                      | <b>14</b>        |
| <b><i>PARTIE 1 : Premier bilan de l'action en Hauts-de-France _____</i></b>                                           | <b><i>18</i></b> |
| <b>Quelle mise en œuvre des propositions issues de la COP 2024 ? _____</b>                                            | <b>19</b>        |
| Devenir du vivier de projets 2024 et contrats de réussite de la transition écologique _____                           | 20               |
| La COP en Somme, une démarche spécifique _____                                                                        | 30               |
| <b>Mobilisation des fonds de l'Etat en région, entre 2019 et 2024, au regard de la planification écologique _____</b> | <b>32</b>        |
| <b>Focus sur 5 chantiers régionaux contribuant aux objectifs de la COP _____</b>                                      | <b>39</b>        |
| Mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité _____                                                    | 40               |
| Poursuite de l'accompagnement de l'industrie pour la décarbonation _____                                              | 46               |
| Deux démarches structurantes pour les Hauts-de-France _____                                                           | 48               |
| Mise en œuvre du pacte national des solidarités _____                                                                 | 56               |
| <b><i>PARTIE 2 : Propositions pour enrichir la démarche initiale _____</i></b>                                        | <b><i>60</i></b> |
| <b>Engagement du CESER _____</b>                                                                                      | <b>61</b>        |
| <b>Quelle contribution de l'activité agricole ? _____</b>                                                             | <b>63</b>        |
| La parole à la chambre d'agriculture _____                                                                            | 64               |
| Les actions de l'Etat _____                                                                                           | 70               |
| <b>La gestion des forêts _____</b>                                                                                    | <b>76</b>        |
| Gestion des forêts publiques dans les Hauts de France _____                                                           | 77               |
| Engagements des acteurs de la filière Bois _____                                                                      | 81               |
| <b>Transports et logistique _____</b>                                                                                 | <b>84</b>        |

# CHIFFRES CLEFS

**5%**

De **baisse attendue** de nos émissions de gaz à effet de serre, en France, en moyenne chaque année d'ici 2030. (SNBC 3)

**VS**

**-1,6 %**

Estimation de la réduction annuelle des émissions entre 2024 et 2025, selon le baromètre prévisionnel en France.

En Hauts-de-France

**48 448 kt eqCO<sub>2</sub> en 2018**

**41 749 kt eqCO<sub>2</sub> en 2022**

Total des émissions directes de GES

Pour les Hauts-de-France

**- 21 634 kt eqCO<sub>2</sub>**

Baisse attendue par le SGPE Entre 2019 et 2030

**3,395 milliards d'€**

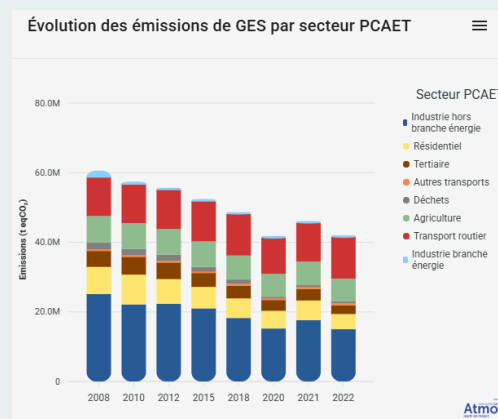
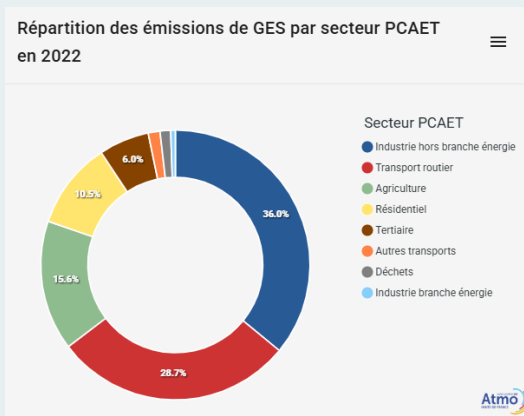
Engagés en Hauts-de-France entre 2019 et 2024  
Financements Etat en région (DREAL DRAAF, Ademe, Agences de l'eau, OFB, ANCT)

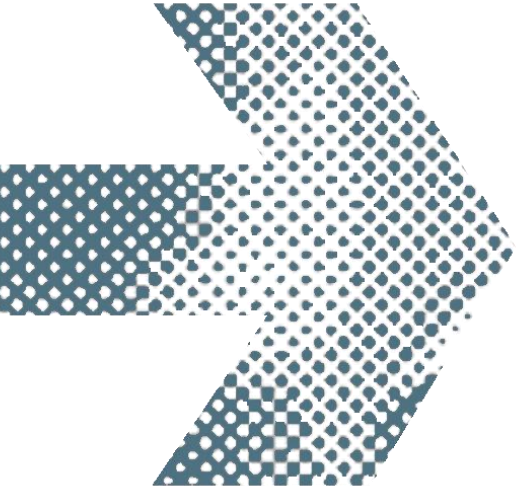
**620 projets**

Issus du « vivier COP 2024 », engagés en 2025 dans le cadre des CRTE, d'ores et déjà, signés

**1272 projets**

Au service des objectifs de la planification écologique, engagés en 2025 dans le cadre des CRTE, d'ores et déjà, signés

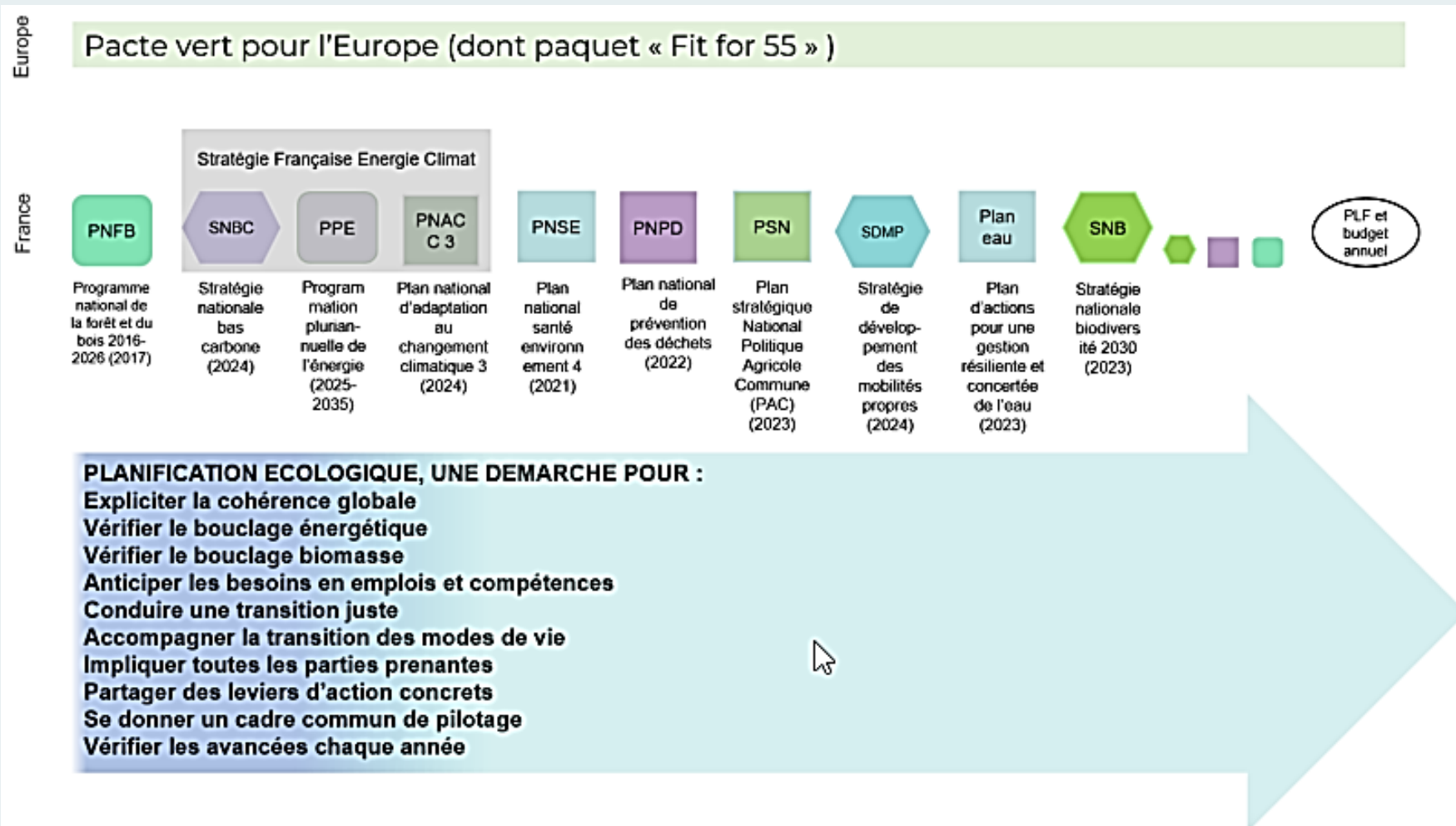




# **RAPPEL DU CADRE METHODOLOGIQUE**

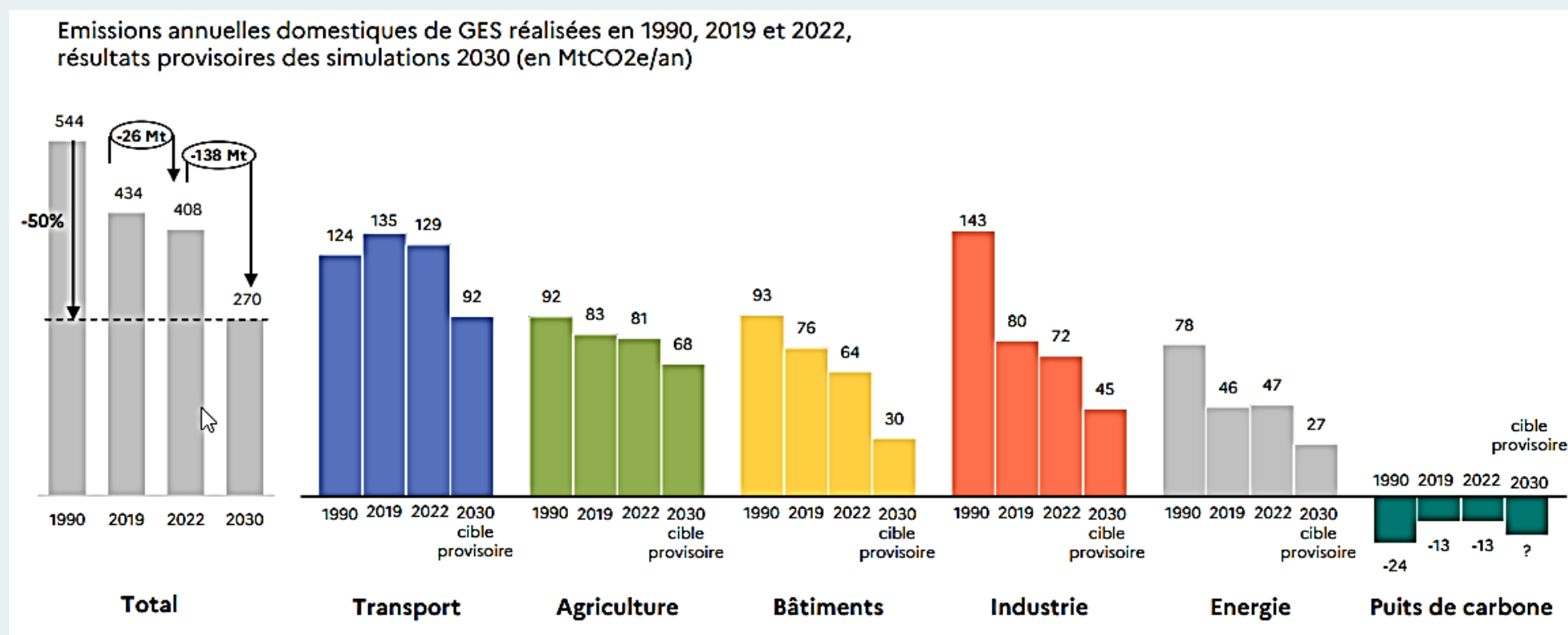
## LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE NATIONALE TRANSVERSALE A L'ENSEMBLE DES STRATEGIES ET PLANIFICATIONS SECTORIELLES

La planification écologique se construit sur une analyse systémique de l'ensemble des enjeux.



## UNE DECLINAISON DU PLAN PAR SECTEUR

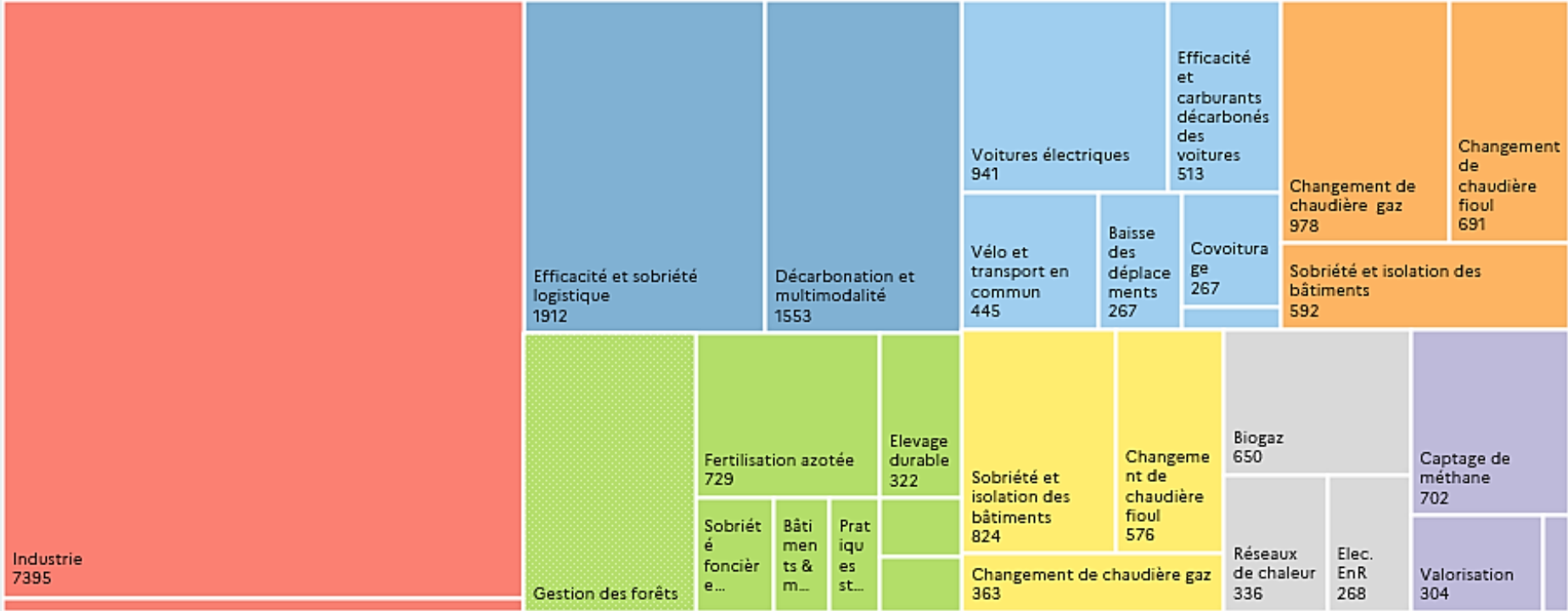
Le cadre national pose, en synthèse, les attendus de transition par secteur, en millions de tonnes équivalent CO2 économisées par an.





UNE PREMIERE PROPOSITION POUR CALIBRER LES ECONOMIES DE TONNES EQUIVALENT CO2 POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

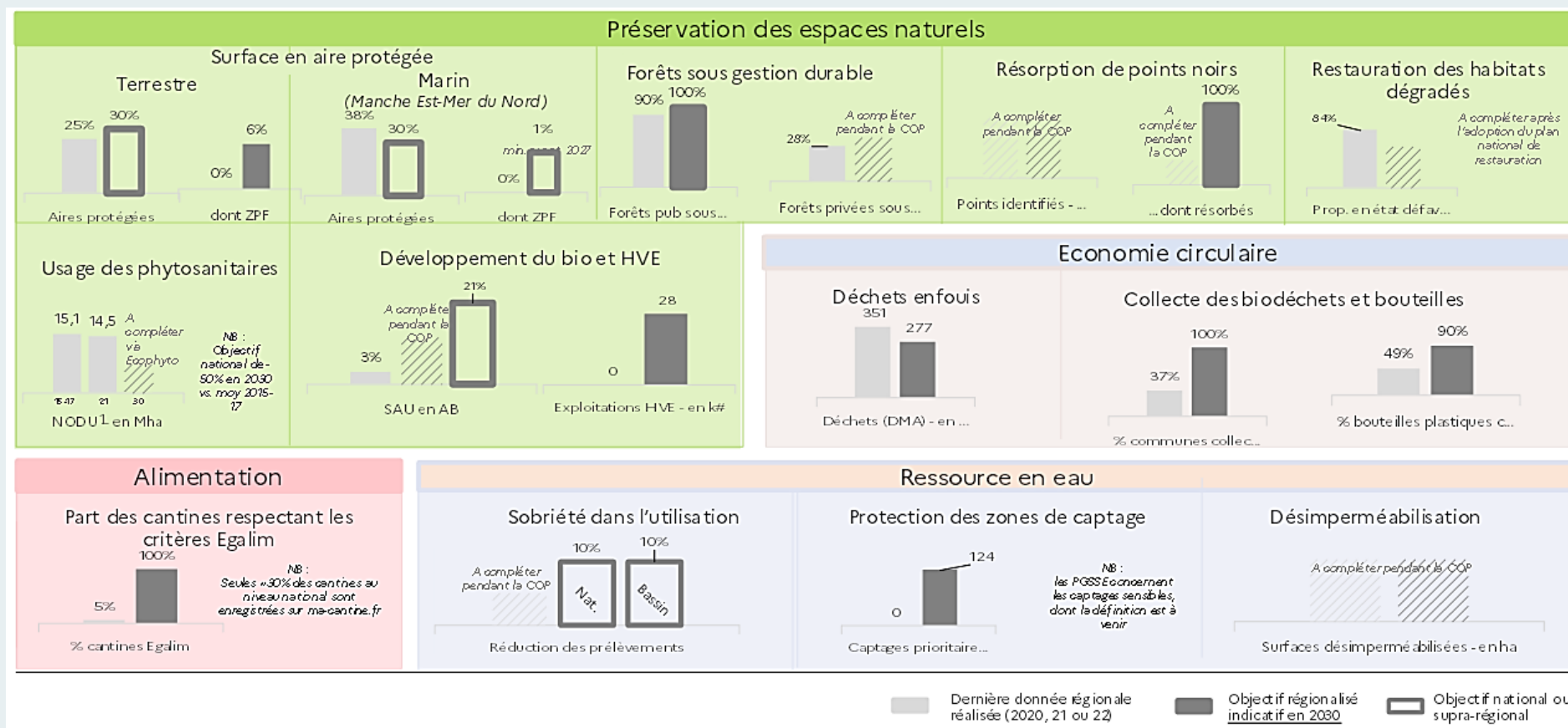
En déclinaison de la planification écologique nationale, une transcription des attendus, en milliers de tonnes équivalent CO2 économisées par an, est proposée pour chaque région. La figure ci-dessous représente la part attendue des Hauts-de-France. La répartition par secteur est indicative, mais l'effort global de 21 600 ktCO2e doit être respecté à l'horizon 2030.



(1) Produits bois : 174 ktCO2e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO2e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO2e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO2e. (5) Gestion des prairies : 108 ktCO2e. (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO2e. (7) Prévention des déchets : 60 ktCO2e. \* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

## UNE PREMIERE PROPOSITION POUR CALIBRER LES EFFORTS EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LA PRESERVATION DES RESSOURCES POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

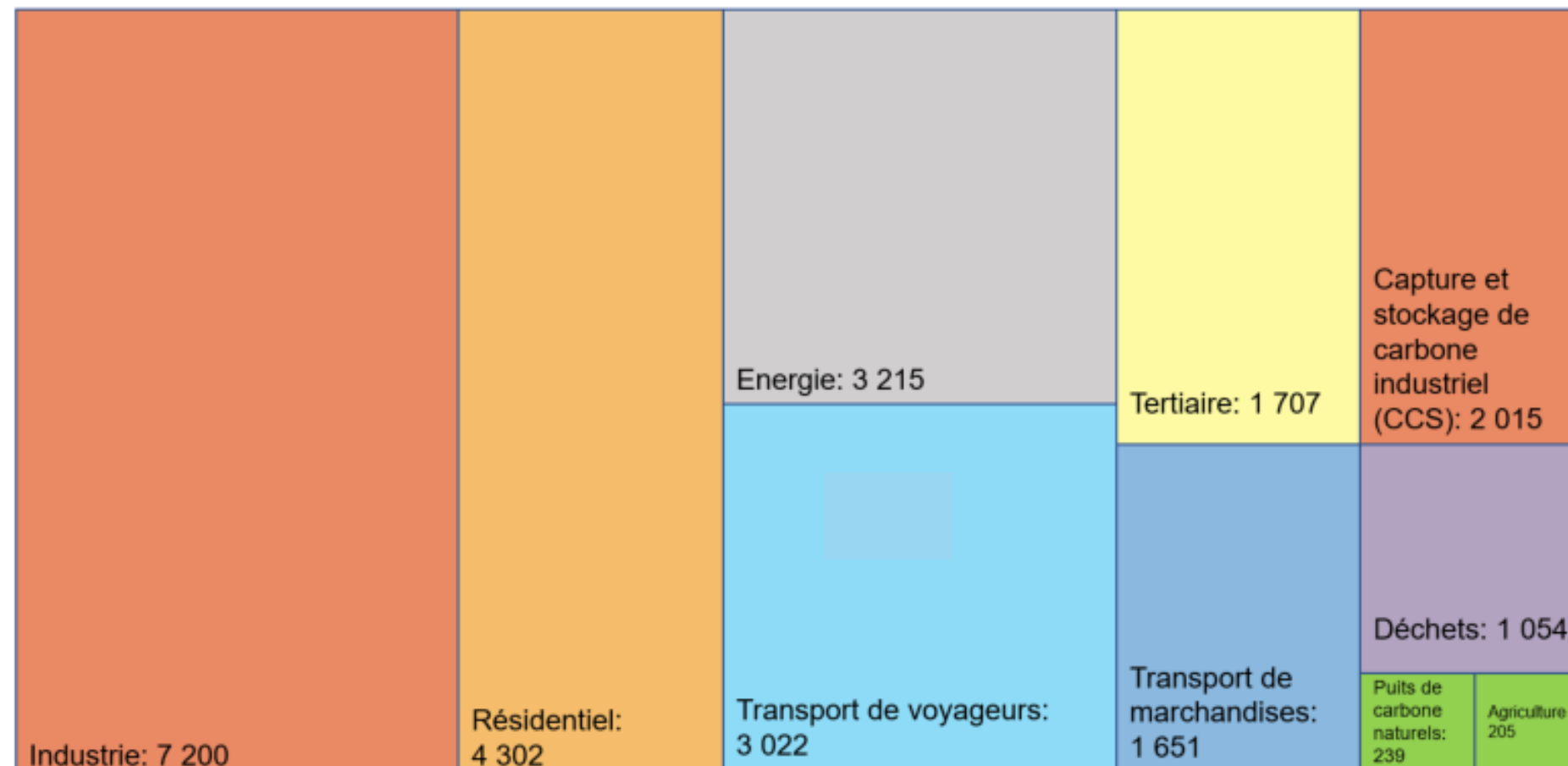
En déclinaison de la planification écologique nationale, une reprise de quelques grands objectifs issus des cadres stratégiques relatifs à la gestion et préservation de la biodiversité et des ressources, sont repris et proposés pour chaque région.





**POUR LA COP DES HAUTS-DE FRANCE, LES OBJECTIFS DE DECARBONATION RETENUS SONT CEUX FIXES PAR LE SRADDET, RAPPORTES A LA PERIODE 2019-2030.**

Les objectifs fixés par le SRADDET, rapportés à la période 2019 - 2030, équivalent à une réduction de 24 600 ktCO<sub>2</sub>e.





## UNE COP REGIONALE POUR TERRITORIALISER LA PLANIFICATION ETABLIE AU NIVEAU NATIONAL



### Les 4 étapes de la COP régionale pour réussir la décarbonation et la protection et restauration de la biodiversité



REALISER UN  
DIAGNOSTIC  
PARTAGE DU  
TERRITOIRE



CONDUIRE  
UN DEBAT



CHOISIR LES  
ACTIONS A MENER  
A L'ECHELLE  
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE  
FEUILLE DE  
ROUTE  
REGIONALE 2030

**DES LEVIERS D' ACTIONS A  
ACTIVER AU NIVEAU  
TERRITORIAL**

Ce cadre méthodologique s'appuie sur les 43 leviers identifiés au niveau national et « activables » sur le territoire. Dès lors, l'objectif est bien de vérifier comment chacun des projets mis en œuvre en région contribue à faire « bouger » ces différents leviers.

**Panorama des leviers de  
décarbonation**

**Panorama des leviers de  
biodiversité et ressources**

|                           |                                                          | Climat | Biodiversité | Ressources | Adaptation | Santé |
|---------------------------|----------------------------------------------------------|--------|--------------|------------|------------|-------|
| Transport de voyageur     | Véhicules électriques                                    | X      |              | X          |            | X     |
|                           | Bus et cars décarbonés                                   | X      |              | X          |            | X     |
|                           | Réduction du besoin de déplacements                      | X      |              |            |            | X     |
|                           | Covoiturage                                              | X      |              |            |            | X     |
|                           | Report modal                                             | X      |              |            |            | X     |
|                           | Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés | X      |              | X          |            | X     |
| Transport de marchandises | Fret décarboné et multimodalité                          | X      |              | X          |            | X     |
|                           | Efficacité et sobriété logistique                        | X      |              |            |            | X     |
| Bâtiments                 | Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)        | X      | X            | X          | X          | X     |
|                           | Changement de chaudière à fioul (résidentiel)            | X      |              |            |            |       |
|                           | Changement de chaudière à gaz (résidentiel)              | X      |              |            |            |       |
|                           | Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)          | X      | X            | X          | X          | X     |
|                           | Changement de chaudière à fioul (tertiaire)              | X      |              |            |            |       |
|                           | Changement de chaudière à gaz (tertiaire)                | X      |              |            |            |       |
| Energie                   | Electricité renouvelable                                 | X      | X            | X          |            |       |
|                           | Biogaz                                                   | X      | X            | X          |            |       |
|                           | Réseaux de chaleur décarbonés                            | X      |              | X          |            |       |
| Industrie                 | Grands sites industriels                                 | X      | X            | X          |            | X     |
|                           | Industrie diffuse                                        | X      |              | X          |            | X     |
|                           | Produits bois                                            | X      | X            | X          |            |       |
| Déchets                   | Captage de méthane dans les ISDND                        | X      |              | X          |            |       |
|                           | Valorisation matière des déchets                         | X      |              | X          |            |       |
|                           | Prévention des déchets                                   | X      |              | X          |            |       |
| Agriculture et sols       | Changements de pratiques de fertilisation azotée         | X      | X            |            |            | X     |
|                           | Elevage durable                                          | X      | X            |            | X          | X     |
|                           | Bâtiments & Machines agricoles                           | X      |              |            |            | X     |
|                           | Gestion des haies                                        | X      | X            | X          | X          |       |
|                           | Gestion des prairies                                     | X      | X            | X          |            |       |
|                           | Pratiques stockantes                                     | X      | X            |            | X          |       |
| Espaces naturels          | Sobriété foncière                                        | X      | X            | X          |            |       |
|                           | Gestion des puits forestiers                             | X      | X            | X          | X          |       |
|                           | Forêts sous gestion durable                              | X      | X            | X          | X          |       |
|                           | Points noirs prioritaires de continuité écologique       |        | X            |            |            |       |
|                           | Surface en aire protégée                                 |        | X            |            |            |       |
|                           | Restauration des habitats naturels                       |        | X            |            | X          |       |
| Agriculture et sols       | Réduction de l'usage des produits phytosanitaires        |        | X            | X          |            | X     |
|                           | Agriculture biologique et de HVE                         |        | X            | X          |            | X     |
| Alimentation              | Loi Egalim / Climat & Résilience                         |        | X            |            |            | X     |
| Eau                       | Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau       |        |              | X          | X          |       |
|                           | Protection des zones de captage d'eau                    |        | X            | X          | X          |       |
|                           | Désimperméabilisation des sols                           |        |              | X          | X          |       |
| Déchets                   | Mise en décharge                                         | X      |              | X          |            | X     |
|                           | Taux de collecte                                         | X      |              | X          |            | X     |

18

## CONSTITUTION EN 2024 D'UN « VIVIER » DE PROJETS

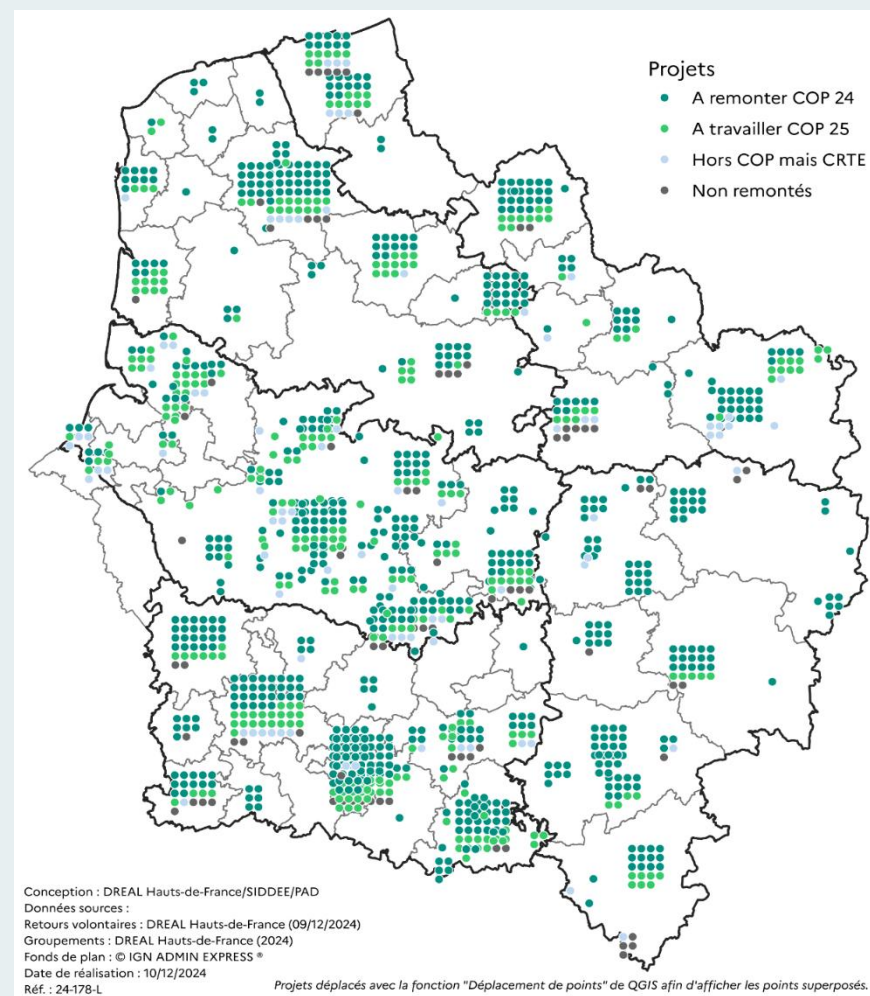
Les projets des EPCI et groupements de communes constituent le premier socle de la COP Hauts-de-France, opérationnalisé par les CRTE.

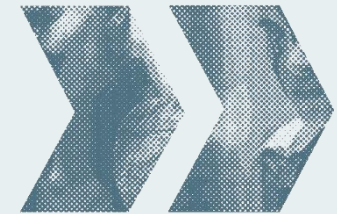
### Le vivier de projets COP :

Potentiel de projets des territoires, pertinents au regard de la COP, qui contribuent à une **accélération/massification** des actions ou qui proposent une innovation.

#### Engager un processus pluriannuel :

- Repérer : construire le dialogue Collectivités/Etat très en amont ;
- Accompagner : outiller les sous-préfectures, activer les guichets d'ingénierie (trier et prioriser) ;
- Mettre en œuvre : anticiper l'inscription des projets dans les dispositifs ad hoc de financement et d'accompagnement) ;
- Evaluer : suivre et corriger pour gagner en efficacité.



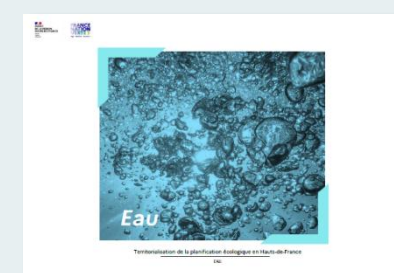
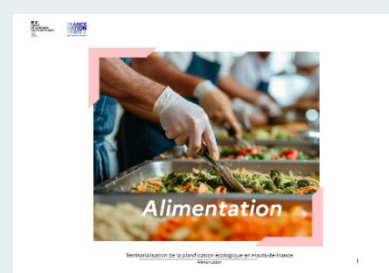
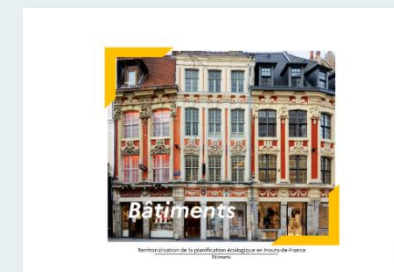
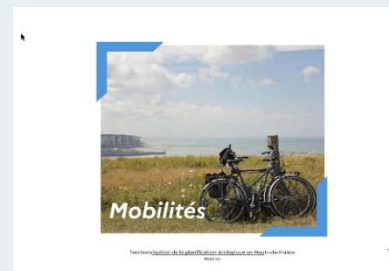
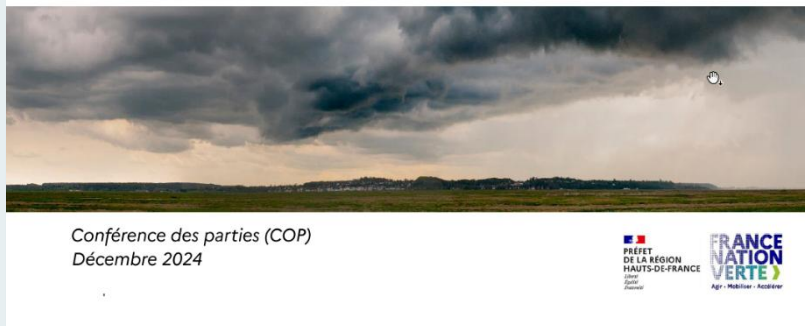


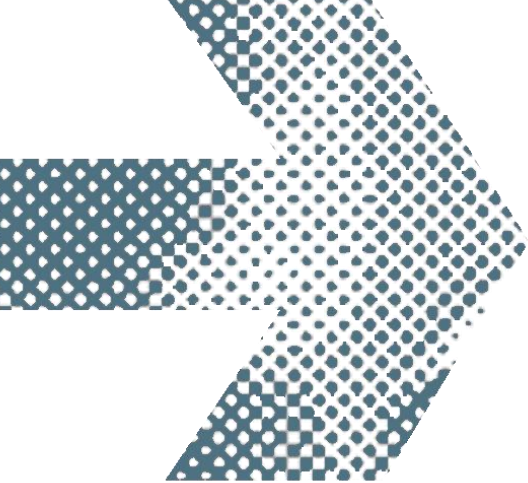
## Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

**FEUILLE DE ROUTE 2024 PUBLIÉE FIN JANVIER 2025**

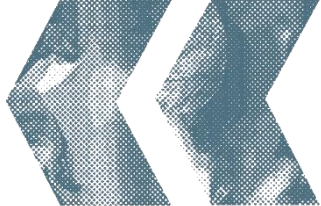
Ainsi que :

- Les contributions des acteurs socio-économiques
- La liste exhaustive des projets COP





# **EVOLUTION DES TRAJECTOIRES SECTORIELLES : LES INDICATEURS DE LA COP**



Dans le cadre du suivi des feuilles de route COP 2024 et en application de la circulaire du Premier ministre du 31 mars 2025 relative à la territorialisation de la planification écologique et à la mise en œuvre des COP régionales 2025, le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE) conduit, en lien avec le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), l'ensemble des directions du Ministère de la Transition Écologique (MTE), du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Départements (MATD) et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), **un travail de consolidation d'un tableau de bord de suivi de la planification écologique.**

**Ce dispositif permettra, à l'échelle régionale, voire infrarégionale, d'assurer un suivi rigoureux des avancées réalisées sur chacun des leviers de la planification écologique.**

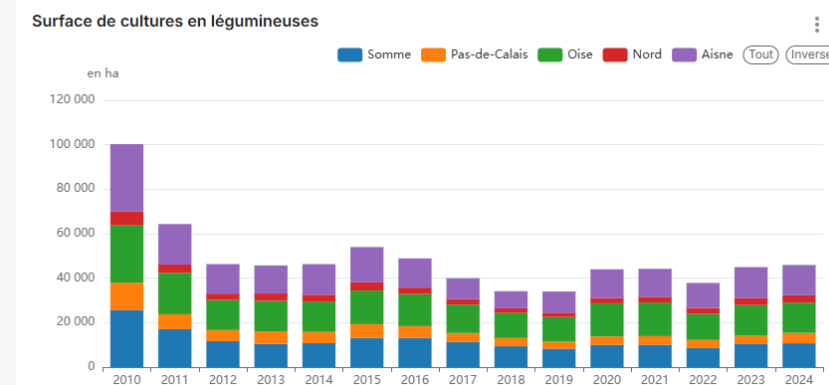
Cette démarche est menée en articulation avec la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) afin de garantir la cohérence globale avec la démarche Pilote (outil de pilotage territorialisé des politiques prioritaires du Gouvernement).

**Ainsi, le SGPE a établi un référentiel d'indicateurs régionaux, couvrant l'ensemble des leviers de la planification écologique et permettant d'assurer une harmonisation nationale du suivi de la mise en œuvre régionale des COP.**

#### Les indicateurs ont été sélectionnés selon les critères suivants

- Une fréquence de publication de l'indicateur adaptée (capacité à faire l'objet d'un suivi annuel) ;
- La disponibilité de l'indicateur à une maille régionale, départementale, et, le cas échéant, à l'échelle des EPCI, tout en étant consolidable au niveau national ;
- La possibilité de couvrir l'ensemble des leviers de la planification écologique (1 à 2 indicateurs maximum par levier) ;
- L'utilisation d'indicateurs déjà disponibles lorsqu'ils existent, issus notamment de la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB), des Politiques Prioritaires du Gouvernement (PPG), etc.

#### ► Changements de pratiques de fertilisation azotée





À ce jour, 67 indicateurs ont été mis à disposition des régions.

À l'échelle régionale, la DREAL Hauts-de-France s'est engagée dans le développement d'un tableau de bord permettant la visualisation, à l'aide de différents graphiques, des indicateurs retenus par le SGPE, déclinés par levier et par thématique de la planification écologique.

Les travaux actuellement menés portent, dans un premier temps, sur quatre thématiques : l'énergie, les bâtiments, l'agriculture et les transports.

Plusieurs axes d'approfondissement sont envisagés à moyen et long termes pour développer le tableau de bord, notamment :

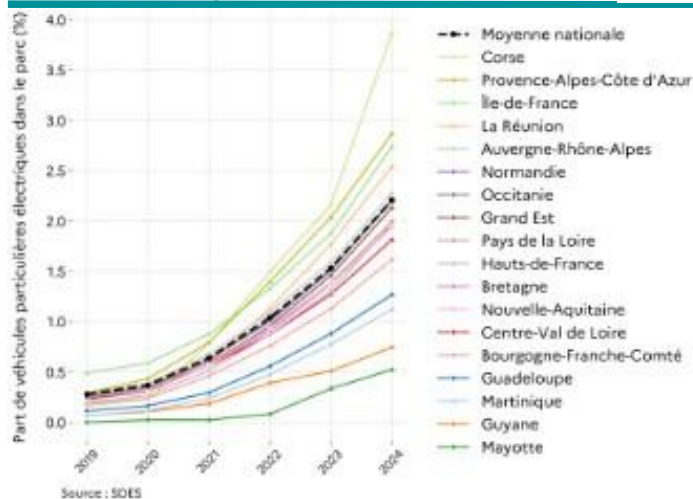
- La couverture progressive de l'ensemble des indicateurs du SGPE ;
- Une éventuelle intégration d'indicateurs régionaux complémentaires, identifiés comme pertinents au regard des spécificités territoriales ;
- Une analyse contextualisée et experte de l'évolution des leviers observés (publications « DREAL Analyse »).

[Tableau de bord de suivi de la planification écologique en \(...\)](#)

## Véhicules électriques : Part de voitures particulières électriques (Crit'Air E) dans le parc

Cible nationale : 15% du parc de véhicules particuliers électriques (SNBC3 run3)

Véhicules électriques : Part de voitures particulières électriques (Crit'Air E) dans le parc



### Détails sur la donnée

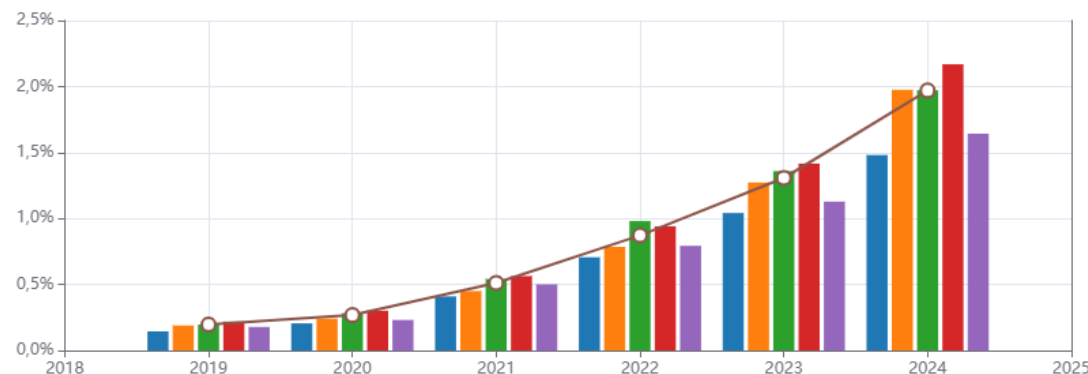
- Un véhicule est considéré dans le parc en circulation si il
  - a été immatriculé au SIV avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N ;
  - est à jour de son contrôle technique ;
- On définit comme voiture particulière électrique les voitures particulières associées à des vignettes **Crit'Air E**.
- La part de VP électrique dans le parc roulant actuel donne la **tendance de long terme**

### Commentaires sur l'indicateur

- Le parc de véhicules privés en France est de **39,3 millions** au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- L'âge moyen du parc atteint **11,2 ans**.
- Le **rythme actuel est insuffisant** pour atteindre la **cible de 15 % en 2030**.

### Part de voitures particulières électriques dans le parc

Somme Pas-de-Calais Oise Nord Aisne Hauts-de-France Tout Inverse



19/12/2025 Source : SDES, RSVERO - Données sur le parc de véhicules en circulation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, at

### Suivi des trajectoires au niveau national – Comparaison des résultats entre régions

### Suivi des trajectoires au niveau régional

[Tableau de bord de suivi de la planification écologique en \(...\)](#)



# **PARTIE 1 : PREMIER BILAN DE L'ACTION EN HAUTS-DE- FRANCE**



# **QUELLE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS ISSUES DE LA COP 2024 ?**



# DEVENIR DU VIVIER DE PROJETS 2024 ET CONTRATS DE REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

## Rappel de la démarche

En 2023, la France s'est engagée dans la planification écologique. Celle-ci constitue un cadre d'action global destiné à répondre aux engagements du pacte vert européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Cette démarche a été initiée pour accélérer les efforts face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales, et répondre à cinq grands défis :

- Atténuer le réchauffement climatique, avec pour ambition de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 ;
- S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ;
- Préserver et restaurer la biodiversité ;
- Préserver les ressources ;
- Réduire les pollutions qui impactent la santé.

Le travail mené en 2024 a porté sur l'atténuation du changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources. Tous les acteurs et les secteurs d'activité sont concernés. Ainsi, le Secrétariat Général à la Planification Écologique, pilote de la démarche, a défini des

leviers d'actions très concrets par secteur d'activités. L'ensemble du plan est disponible en ligne :

<https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte>.

Le cadre d'action national a vocation à être territorialisé en impliquant l'ensemble des acteurs locaux.

Pour cela, la démarche s'est appuyée sur la mise en place d'une Conférence des Parties (COP) territoriale.

Cette méthode participative a compté quatre étapes : l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire, des débats avec les parties prenantes, un choix concerté des actions à mener et l'élaboration d'une feuille de route.

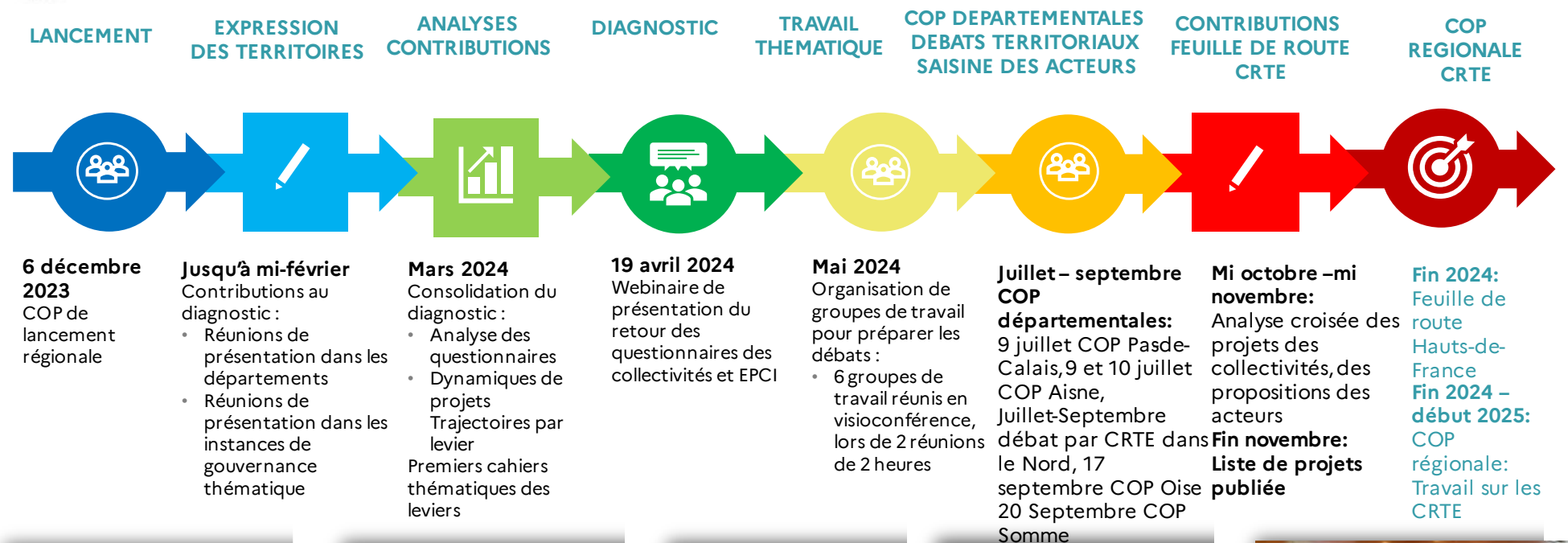
**Cette démarche participative a visé à garantir la mobilisation de tous les leviers territoriaux au service de la transition écologique, en cohérence avec les trajectoires et ambitions nationales.**



## Déroulement de la démarche



### Etapes de travail tour de COP 2024



Territorialisation de la planification écologique  
17 novembre 2025



### Le vivier des projets COP 2024

La phase des débats territoriaux qui s’est déroulée entre juillet et septembre 2024 a constitué une étape essentielle à la constitution d’un vivier de projets, inscrits dans la feuille de route de la COP 2024. Au cours de ces débats, les collectivités et les EPCI ont eu l’opportunité de valoriser et de partager des projets déjà engagés ou de faire émerger des idées d’actions innovantes. Ces projets ont par la suite été formalisés sur la plateforme Démarches Simplifiées.

Les projets collectés constituent ainsi un potentiel d’actions locales en adéquation avec les objectifs fixés par la planification écologique. Ils traduisent la volonté des territoires de s’inscrire dans une **dynamique d’accélération, de massification et d’innovation** en faveur de la transition écologique.

L’ensemble de ces projets a fait l’objet d’une analyse croisée conduite par les services régionaux de l’État, les préfetures de département, les directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT(M)), ainsi que par les agences et opérateurs de l’État.

Les projets ont été classés selon quatre catégories :

- **Les projets à remonter dans la feuille de route COP 2024** : regroupant les initiatives répondant pleinement aux objectifs de la planification écologique et présentant un degré de maturité suffisant pour permettre leur mise en œuvre dès 2025 ;
- **Les projets à travailler dans la COP 2025** : rassemblant des actions en adéquation avec la planification écologique mais nécessitant encore un accompagnement ou une maturation avant une réelle opérationnalisation ;
- **Les projets hors COP, mais à examiner dans le cadre des CRTE** : comprenant notamment les actions non directement alignées avec les objectifs de la COP mais pouvant s’inscrire dans d’autres dispositifs intégrés dans les CRTE comme par exemples « Petites Villes de Demain », « Action Cœur de Ville »...
- **Les Projets non retenus** : ne présentant aucune des caractéristiques précédemment définies.

Bilan au 06 décembre 2024 des projets feuille de route COP Hauts-de-France

|                                                 | Aisne (02) | Nord (59) | Oise (60) | Pas-de-Calais (62) | Somme (80) | TOTAL |
|-------------------------------------------------|------------|-----------|-----------|--------------------|------------|-------|
| Nombre de dossiers au 06/12/2024                | 171        | 193       | 347       | 199                | 369        | 1279  |
| A remonter COP 2024                             | 136        | 104       | 216       | 132                | 200        | 788   |
| A travailler COP 2025                           | 16         | 54        | 91        | 49                 | 116        | 326   |
| Hors COP mais à examiner dans le cadre des CRTE | 7          | 20        | 16        | 8                  | 34         | 85    |
| Non remontés                                    | 12         | 15        | 24        | 10                 | 19         | 80    |



**La démarche COP s'inscrit dans une logique itérative d'amélioration continue. Ainsi, la feuille de route fait l'objet d'une révision annuelle, au regard de l'évolution de la trajectoire, de l'atteinte des objectifs mais également de nouveaux considérants à prendre en compte.**

En application de la circulaire du Premier ministre du 31 mars 2025 relative à la territorialisation de la planification écologique et la mise en œuvre des COP régionales 2025, un point d'étape doit être réalisé afin de vérifier *« la mise en œuvre effective des actions identifiées par les collectivités dans la feuille de route COP 2024 et de s'assurer de leur concrétisation à travers les procédures de contractualisation en cours »*.

## **Les Contrats de réussite de la transition écologique 2025 (CRTE)**

En 2024, conformément à la dynamique de territorialisation de la planification écologique, les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont été redéfinis et renommés « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique ». Cette évolution, actée par la circulaire du Premier ministre n°6420/SG du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la planification écologique, définit le CRTE comme étant *« l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de la planification écologique dans un cadre pluriannuel d'engagement avec l'État »*.

L'instruction relative à la relance des CRTE précise la nécessité de les actualiser, afin d'y intégrer des actions relevant de la planification écologique, et en particulier les actions identifiées dans le cadre des Conférences des Parties (COP) territoriales. Ainsi, le vivier des projets issu des travaux menés au titre de la COP 2024 a vocation à alimenter les nouveaux CRTE.

Dans cette perspective, les services de l'État en département, avec les collectivités territoriales, ont travaillé à la refonte des CRTE. Ce travail s'est notamment matérialisé par l'activation des comités de pilotage (COPIL) et des comités techniques (COTECH) des CRTE dans chacun des départements pour relancer la dynamique autour de ces contrats, effectuer des revues de projets, et, le cas échéant, conclure des avenants aux contrats visant à intégrer les nouveaux objectifs de la planification écologique.

Parallèlement à ces travaux, l'outil numérique GRIST CRTE, développé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a été identifié en région comme étant le seul outil opérationnel permettant d'assurer le suivi et la gestion coordonnée des CRTE, et plus largement des projets au service de la planification écologique. Un accompagnement a été assuré par la DREAL et l'ANCT auprès des départements, afin de garantir une appropriation optimale de l'outil par les équipes en charge du suivi des CRTE.





## Indicateur 1 - Taux de mobilisation des actions du vivier COP dans les CRTE.

Cet indicateur permet d'examiner dans quelles proportions les actions issues du vivier COP ont été mobilisées dans les CRTE étudiés.

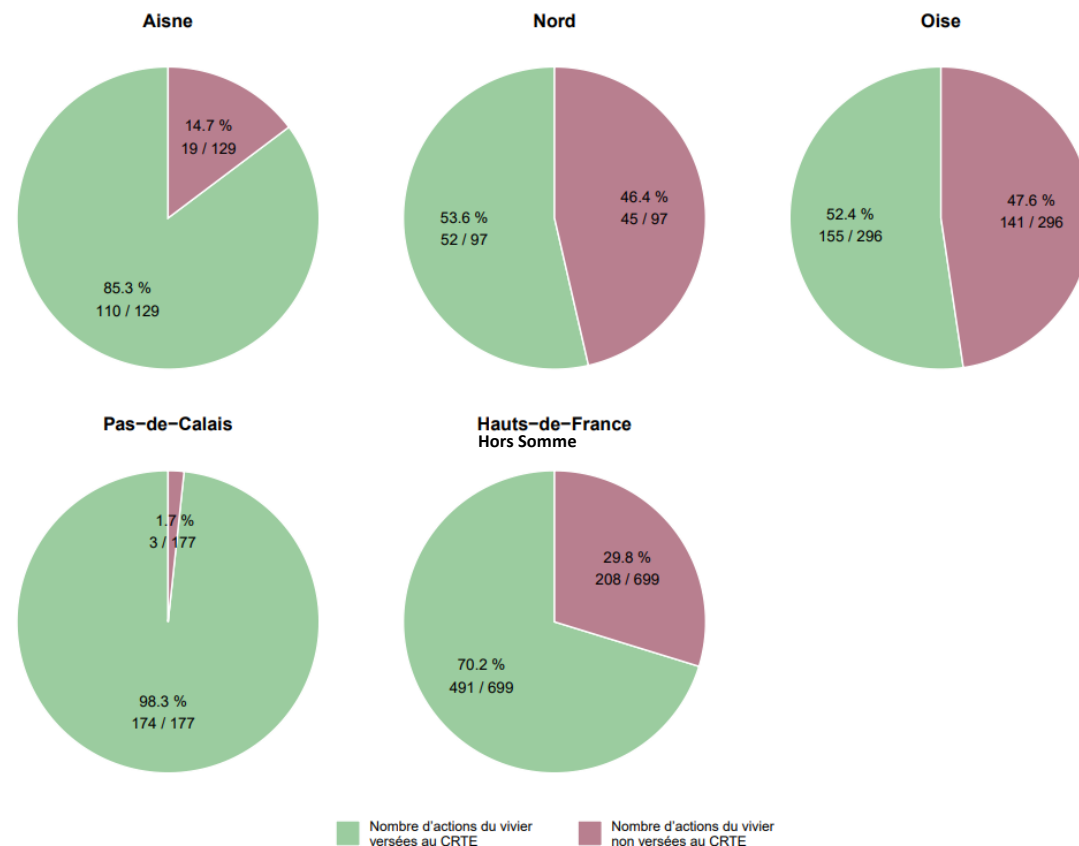
Ce sont des projets, identifiés dans un premier temps en 2024, comme répondant pleinement aux objectifs de la planification écologique, et suffisamment matures pour être engagés dès l'année 2025.

**Les projets, initialement repérés et non repris ici peuvent être soit :**

- Abandonnés ;
- Reportés parce que pas suffisamment avancés ;
- Relever d'un CRTE non finalisés et donc manquant dans l'analyse.

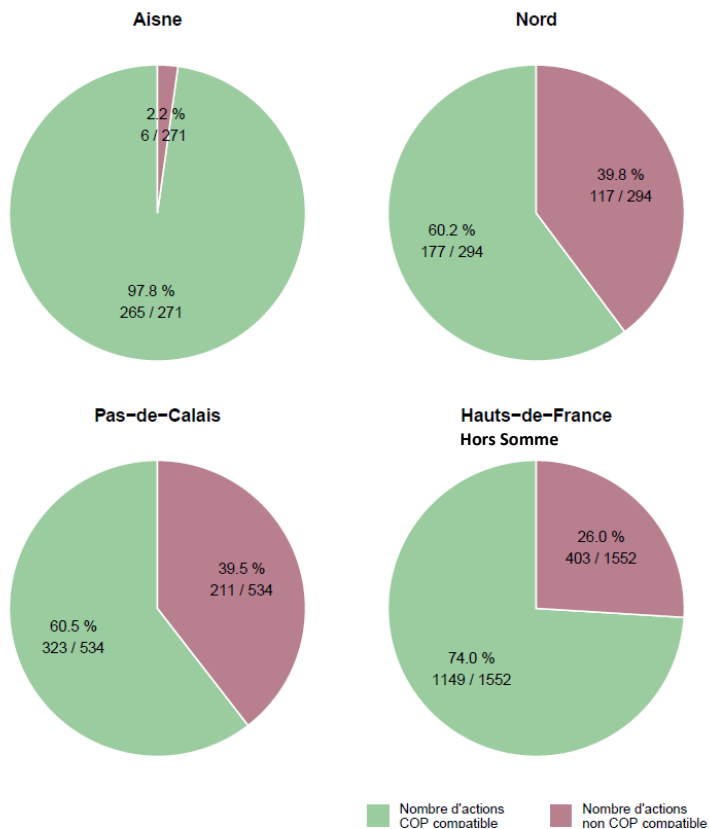
Cet indicateur révèle des disparités selon les départements : entre 52,4 % et 98,3 % de versement des projets issus du vivier COP 2024 dans les CRTE étudiés. **La moyenne régionale, hors département de la Somme est de 70,2 % ce qui indique que plus 7 projets sur 10 remontés par les collectivités dans la feuille de route COP 2024 ont alimenté les nouveaux CRTE.** À noter que les CRTE manquants dans l'analyse devraient contribuer à modifier les taux (notamment pour le Nord). Dans l'Oise, de nombreux projets constituant le vivier COP 2024 étaient des actions déjà très matures. Les collectivités ne les ont donc pas intégrés au moment de la signature des avenants des CRTE, privilégiant plutôt l'inscription de projets en recherche de financements.

Taux de mobilisation des actions du vivier COP





Taux d'actions COP compatibles



## Indicateur 2 - Taux d'actions « au service de la COP » dans les nouveaux CRTE

Dans cette analyse, ont été prises en compte l'ensemble des actions ajoutées aux CRTE étudiés, incluant les actions issues du vivier COP ainsi que les initiatives nouvelles révélées postérieurement à la constitution du vivier initial, dans le cadre du dialogue entre les collectivités locales et l'Etat qui s'est naturellement poursuivi en 2025.

Cette analyse détaillée apporte une appréciation qualitative sur la manière dont la transition écologique est considérée au sein des CRTE, en reprenant la grille d'analyse de la planification écologique.

Elle porte sur les actions inscrites dans les CRTE étudiés, à partir de 2024, afin d'homogénéiser les données exploitées

Cet indicateur révèle une moins grande disparité entre les départements : de 60,2 % à 97,8 % des actions inscrites dans les CRTE sont compatibles avec les objectifs de la COP 2024. **La moyenne régionale atteint 74 %, témoignant d'un net renforcement de la dimension écologique des contrats depuis la circulaire du Premier ministre de 2024.** Cette dynamique vient conforter la nouvelle appellation des CRTE, centrée sur la transition écologique. Une comparaison aurait été propice avec la précédente génération de CRTE. La DREAL Hauts de France a conduit cette analyse en 2023. Au regard de la très grande hétérogénéité des contrats à l'époque, l'analyse statistique s'est avérée infructueuse.



### Indicateur 3 - Part des actions contribuant aux objectifs de la COP par thématique de la planification écologique

La ventilation des différentes actions au sein des thématiques de la planification écologique est ainsi examinée. Elle permet d'identifier les thématiques privilégiées par les collectivités, et de repérer les champs d'action restant à investir ou à renforcer.

L'axe vertical du graphique indique la répartition thématique, exprimée en pourcentage, de l'ensemble des projets COP compatibles inscrits, dans les CRTE étudiés, depuis 2024. Cette répartition diffère selon les départements, en fonction des enjeux territoriaux.

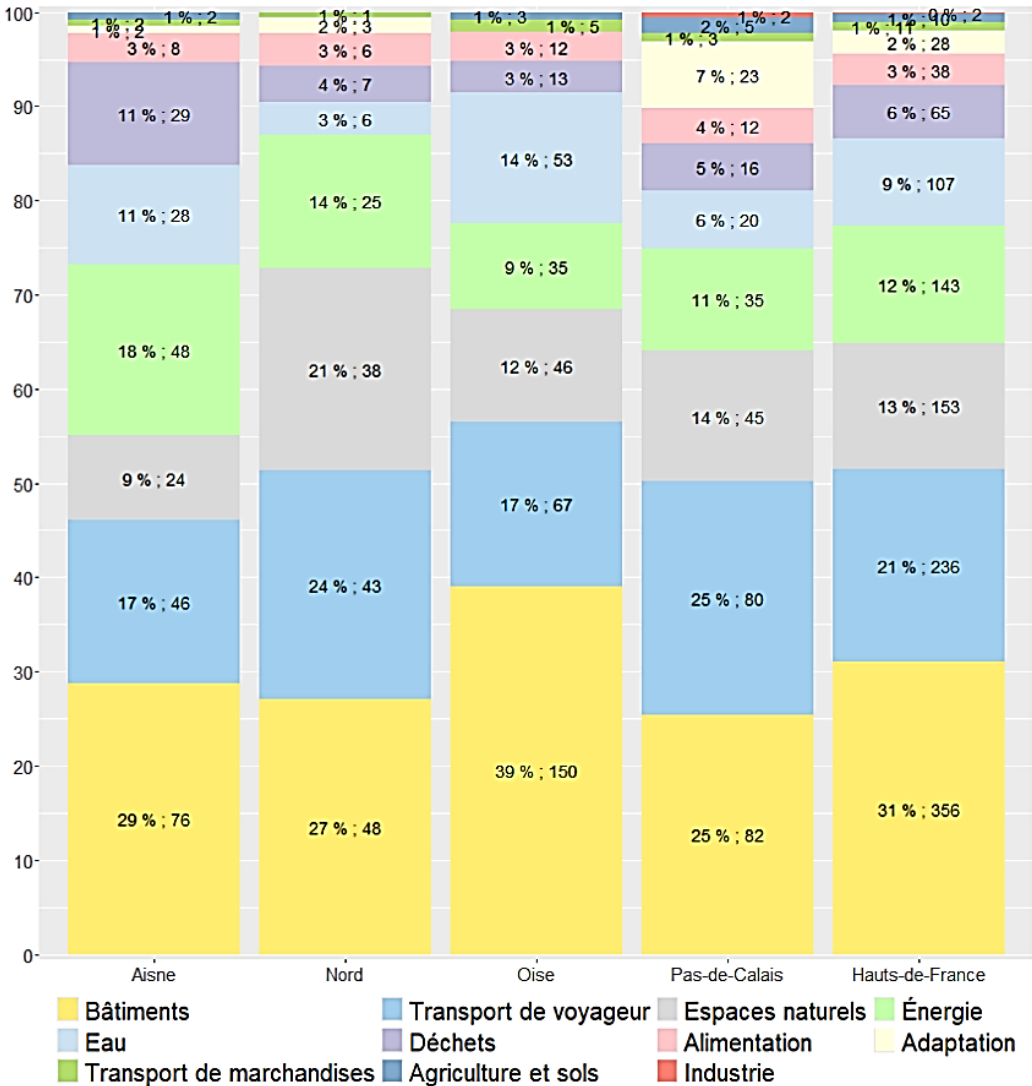
**Dans les Hauts-de-France, les bâtiments et les transports de voyageurs constituent les thématiques prédominantes, représentant à eux seuls plus de 50 % des projets.**

Cette tendance confirme les conclusions de la précédente feuille de route, issues des retours des collectivités et de l'analyse du vivier de projets transmis.

**L'énergie, les espaces naturels et l'eau concentrent par ailleurs 34 % des actions régionales.**

**Les thématiques industrie, transport de marchandises et agriculture, relevant peu des compétences des collectivités locales, sont logiquement peu présentes.**

### Répartition thématique des projets contribuant aux objectifs de la COP inscrits dans les CRTE





**Indicateur 4 - Part des actions contribuant aux objectifs de la COP, par levier de la planification écologique**

Pour affiner encore l’analyse, les leviers de la planification écologique les plus et les moins mobilisés par les collectivités ont été examinés. Il en ressort les leviers prioritairement investis et les champs d’action à développer ou à consolider.

**Les leviers d’actions les plus représentés :**

Les leviers auxquels se rattachent les projets inscrits dans les CRTE étudiés, confirment globalement les résultats de l’analyse menée dans la feuille de route 2024. On retrouve sensiblement les dix mêmes leviers les plus représentés, même si leur ordre de priorité varie légèrement.

Cependant, le levier lié à la rénovation résidentielle ne figure plus dans ce classement, alors qu’il occupait une place importante dans le vivier de projets COP 2024. Toutefois, si on additionnait à la fois les projets relevant des leviers rénovation des passoires énergétiques et sobriété énergétique des bâtiments résidentiels, on obtient 47 projets ce qui classerait ce levier en 6ème place.

**10 Leviers les plus représentés dans les CRTE par ordre d’importance :**

| Thématique            | Levier                                             | Nombre de projets | Poids de chaque levier dans le total des projets de chaque CRTE |
|-----------------------|----------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Bâtiments             | Sobriété énergétique des bâtiments (tertiaire)     | 301               | 26,2                                                            |
| Énergie               | Électricité renouvelable                           | 114               | 9,9                                                             |
| Transport de voyageur | Vélo                                               | 97                | 8,4                                                             |
| Espaces naturels      | Sobriété foncière                                  | 63                | 5,5                                                             |
| Espaces naturels      | Restauration des habitats naturels                 | 56                | 4,9                                                             |
| Eau                   | Sobriété dans l’utilisation de la ressource en eau | 45                | 3,9                                                             |
| Transport de voyageur | Transports en commun                               | 39                | 3,4                                                             |
| Alimentation          | Loi Egalim / Climat & Résilience                   | 38                | 3,3                                                             |
| Déchets               | Prévention des déchets                             | 38                | 3,3                                                             |
| Eau                   | Désimpérméabilisation des sols                     | 36                | 3,1                                                             |



### Les leviers d'actions les moins représentés

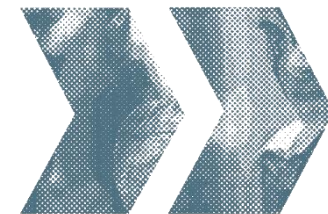
Les leviers des thématiques « agriculture et sols » et « industrie » sont peu ou pas présents dans les CRTE, car ces domaines ne relèvent pas des compétences des collectivités et EPCI.

Le levier changement de chaudière au gaz et rénovation dans le résidentiel est absent des CRTE. Il se peut que le levier « sobriété énergétique » dans le résidentiel apparaisse en substitution de celui-ci.

En matière de déchets, les leviers « moindre stockage en décharge » et « captage de méthane dans les ISDND » sont très peu investis depuis le début de la démarche par les collectivités. L'augmentation du taux de collecte est peu représentée. Cet axe serait à développer dans les travaux menés avec les collectivités. Toutefois, dans certains départements, l'Aisne, notamment, le sujet des déchets est géré par un syndicat départemental et ne relève donc pas des compétences des EPCI.

#### 10 leviers les moins représentés dans les CRTE :

| Thématique          | Levier                                                   | Nombre de projets | Poids de chaque levier dans le total des projets de chaque CRTE |
|---------------------|----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Agriculture et sols | Agriculture biologique et de HVE                         | 1                 | 0,1                                                             |
| Agriculture et sols | Changements de pratiques de fertilisation azotée         | 1                 | 0,1                                                             |
| Agriculture et sols | Pratiques stockantes                                     | 1                 | 0,1                                                             |
| Déchets             | Augmentation du taux de collecte                         | 1                 | 0,1                                                             |
| Agriculture et sols | Bâtiments & Machines agricoles                           | 0                 | 0                                                               |
| Agriculture et sols | Réduction de l'usage des produits phytosanitaires        | 0                 | 0                                                               |
| Agriculture et sols | Élevage durable                                          | 0                 | 0                                                               |
| Bâtiments           | Changement de chaudière à gaz + rénovation (résidentiel) | 0                 | 0                                                               |
| Déchets             | Captage de méthane dans les ISDND                        | 0                 | 0                                                               |
| Déchets             | Moindre stockage en décharge                             | 0                 | 0                                                               |
| Industrie           | Grands sites industriels                                 | 0                 | 0                                                               |



## LA COP EN SOMME, UNE DEMARCHE SPECIFIQUE

Tout en s'inscrivant dans la dynamique régionale de décarbonation et d'adaptation au changement climatique, le Préfet de la Somme et le Président du conseil départemental de la Somme ont lancé le 18 décembre 2023 une COP samarienne pour l'accélération de la transition écologique très ambitieuse.

En plus des débats qui étaient à organiser, 8 assises de travail (GT) assorties d'ateliers thématiques ont été constituées aboutissant à la construction d'une feuille de route départementale partagée et validée par 200 structures territoriales. On retrouve les thématiques nationales ainsi que celles émanant du territoire : eau, sobriété foncière et réindustrialisation, énergies, habitat et bâtiments durables, mobilités, déchets, alimentation durable.

C'est une approche novatrice par sa conception et son ampleur, son degré de concertation avec les collectivités et les acteurs du territoire, son adaptabilité locale, et la production de deux livrables à valeur ajoutée.

**La feuille de route partagée à visée opérationnelle recense à ce jour 217 actions dont**

**116 prioritaires :**

- 130 d'entre elles relèvent de mesures d'atténuation (dont 62 prioritaires),
- 56 relèvent de mesures d'adaptation (dont 34 prioritaires),
- 31 de ces deux champs d'action à la fois (dont 20 prioritaires).

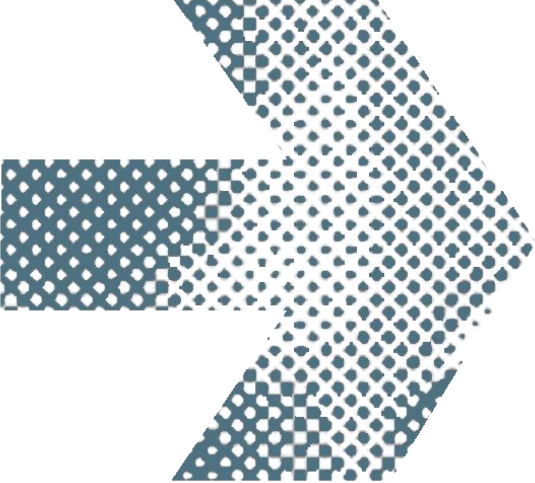


À titre d'exemples, peuvent être cités la mise en œuvre opérationnelle d'un pôle départemental de diversification des énergies renouvelables, l'élaboration d'un schéma départemental de la ressource en eau, le partage d'une doctrine relative à la sobriété foncière, la conception d'un guide traitant des matériaux bio-sourcés ou encore la mise en place d'un comité stratégique résilience littorale.

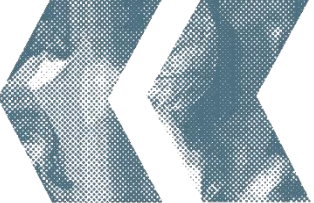
**En parallèle, l'État et les collectivités territoriales ont lancé la co-construction des contrats de relance – et de réindustrialisation – de la transition écologique (CRRTE).** Ces CRRTE intègrent des projets vertueux, matures et structurants provenant des territoires.

Ils découlent des 369 intentions de projets du vivier COP, des PCAET, des projets Fonds vert, des ORT, etc. À date, les 2 plus gros CRTE (600 communes, soit 80 % de celles du département et couvrant 80% de la population samarienne) ont fait l'objet d'un avenant CRRTE.





# **MOBILISATION DES FONDS DE L'ÉTAT EN REGION, ENTRE 2019 ET 2024, AU REGARD DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE**



### **PERIMETRE DES FINANCEMENTS EXAMINES**

- **Le périmètre d'entités couverts** par l'étude est le suivant : **SGAR** (dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) & fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), **DREAL** (mobilité, eau nature, logement social, logement privé, fonds de relance), **DRAAF**, **ADEME**, **OFB**, Agence de l'eau Artois Picardie, Agence de l'eau Seine Normandie, France AgriMer et ANCT
- **Certaines autres entités** portant des dispositifs de financements de l'Etat contribuant à l'atteinte des objectifs de la planification écologique n'ont en revanche pas pu être incluses dans le périmètre de l'étude : le **Cérema**, les **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)** pilotés à l'échelle départementale, ainsi que les financements de la **Banque des Territoires**, sous forme de prêts, investissements ou ingénierie
- **Ne sont pas pris en compte les financements relevant de dispositifs nationaux** telles que les primes véhicules électriques, par exemple.
- **Ne sont considérés que les financements Etat. Les financements européens de la politique agricole commune (PAC) par exemple ne sont pas inclus dans cette analyse.**
- **Enfin, cette analyse ne prend pas en compte, ni les investissements des collectivités locales, ni ceux du secteur privé.**

### **REPRISE DE LA « GRAMMAIRE » DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE : SECTEURS ET LEVIERS**

La planification écologique ayant été établie, par le SGPE, en 2023, et territorialisée en 2024, la classification associée des actions et projets en secteurs et leviers d'action, n'est pas prise en compte, à ce stade, dans le suivi budgétaire de l'Etat.

La ventilation thématique / levier / axe n'est presque jamais présente nativement dans les fichiers traités. Elle a dû être reconstituée soit à partir des entretiens de qualification des données réalisés avec l'ensemble des entités concernées ou à travers l'analyse des libellés descriptifs des dossiers / opérations financées.

Pour certains dispositifs, aucun levier existant ne correspond aux opérations (ex. LED, opérations habitat diffuses, actions agricoles transverses)

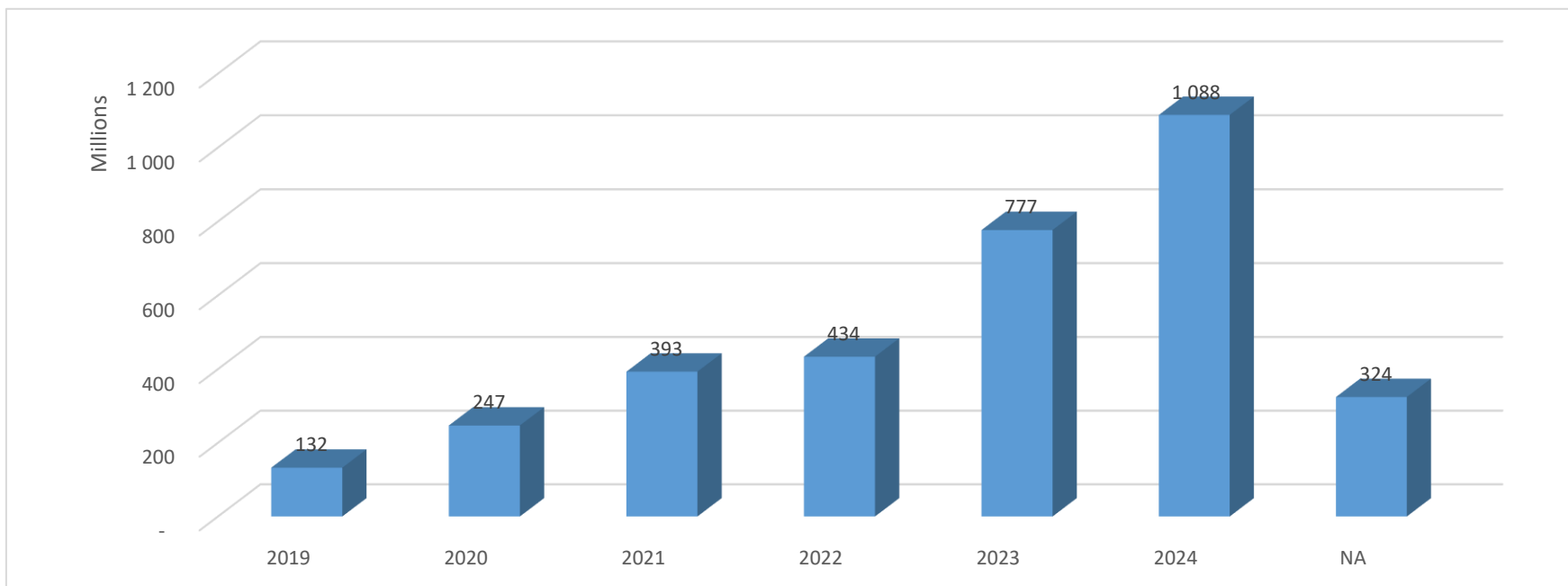
Une part résiduelle de projets reste non ventilable (intitulé trop imprécis, manque d'information). Les ventilations produites sont les meilleurs possibles, au regard des données existantes, mais avec une marge d'incertitude.



### **FINANCEMENTS ENGAGES SUR LA PERIODE 2019 - 2024**

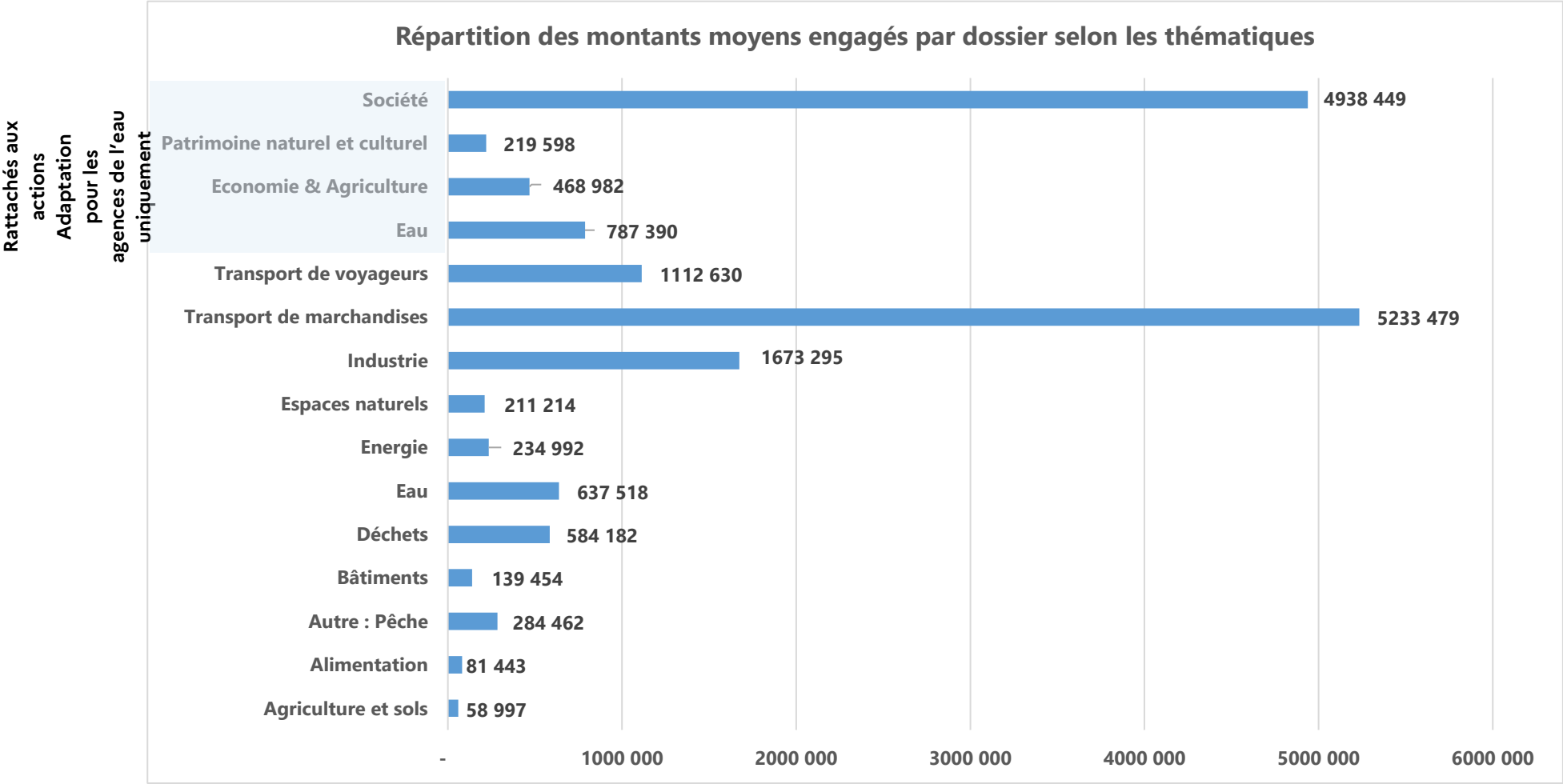
**Le montant cumulé des engagements sur la période correspond à un total de 3,395 milliards d'euros : répartis avec une évolution progressive croissante constante.**

La mention N/A dans le graphique signifie que l'année d'engagement n'est pas renseignée dans les données partagées. Cela concerne principalement les dossiers CPER 2023-2027 du volet mobilité.



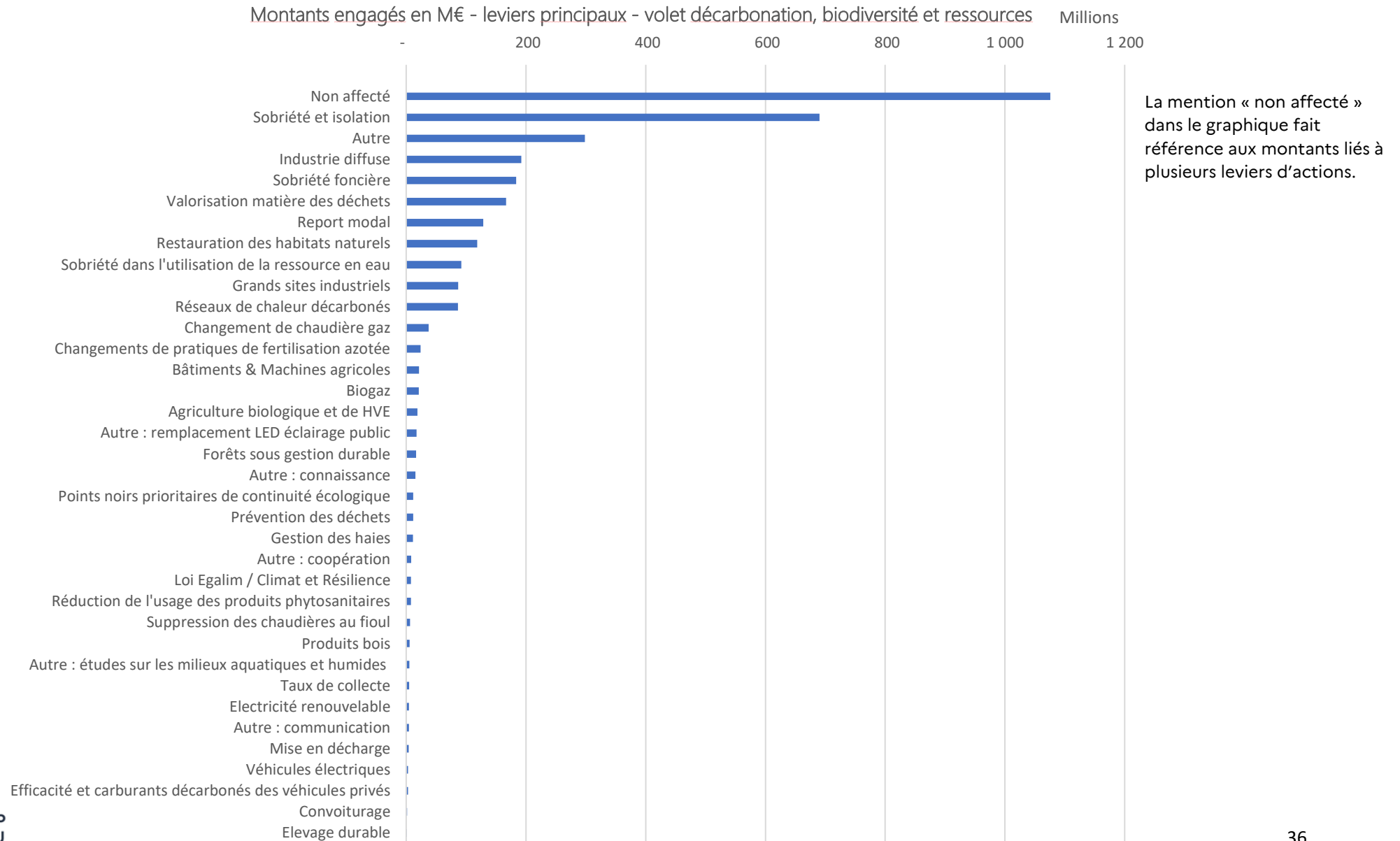


**REPARTITION DES MONTANTS MOYENS ENGAGES PAR DOSSIER SELON LES THEMATIQUES**



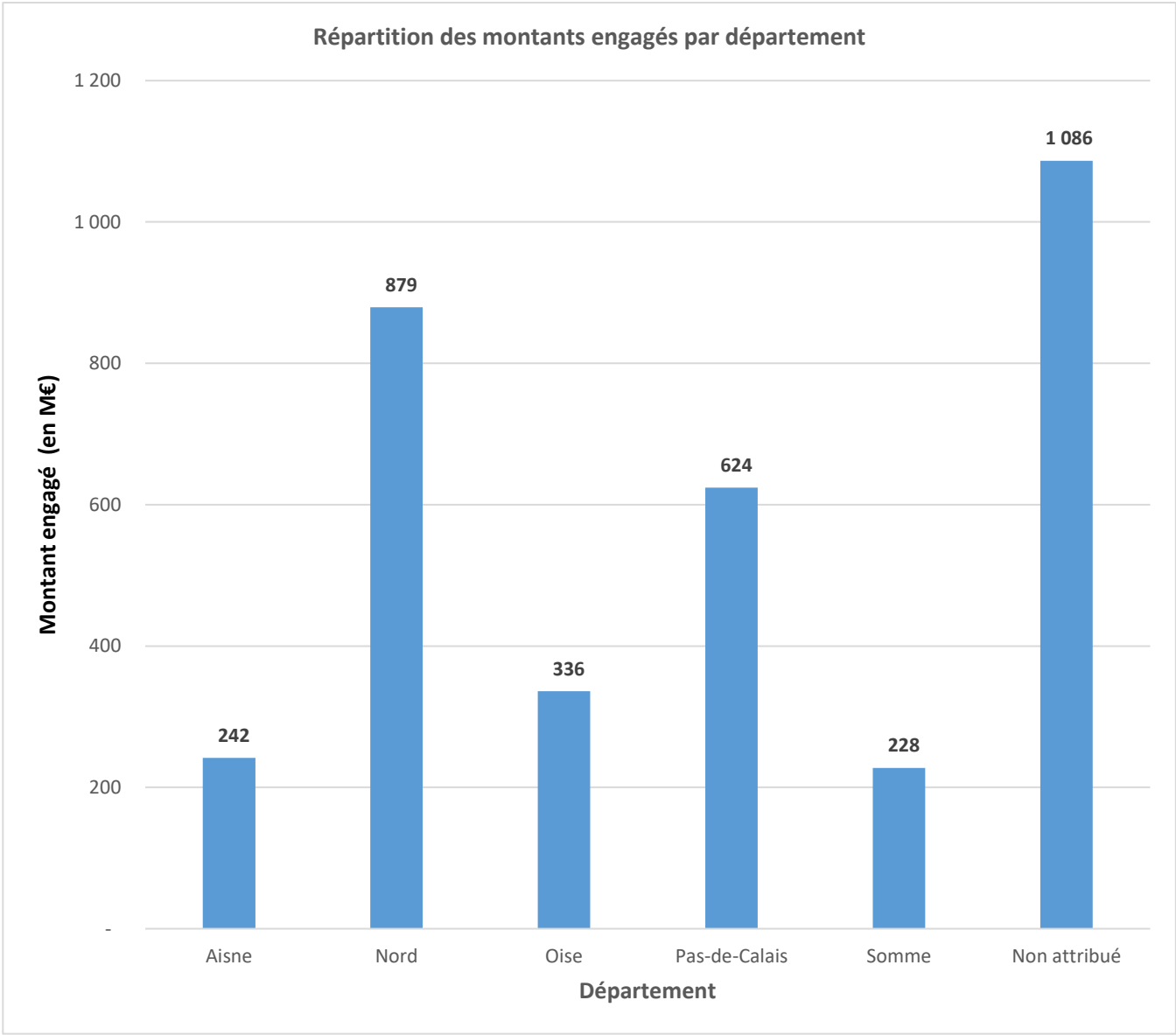


**RESTITUTION DETAILLEE CONSOLIDEE PAR AXE DE VENTILATION**





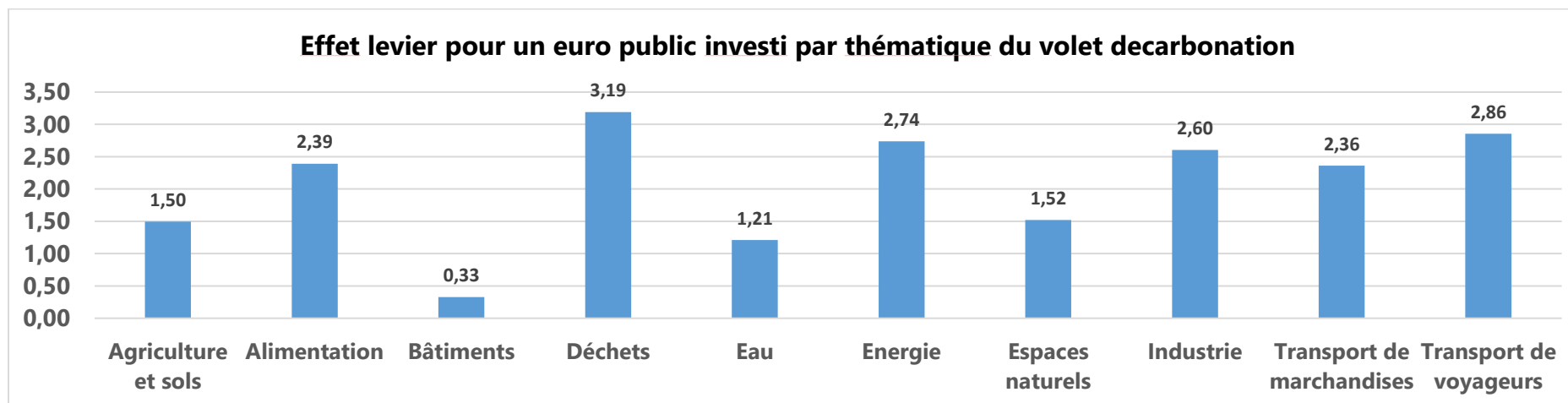
**RESTITUTION DETAILLEE CONSOLIDEE PAR DEPARTEMENT**



La mention « non attribué » dans le graphique fait référence principalement aux montants liés à des actions régionales.

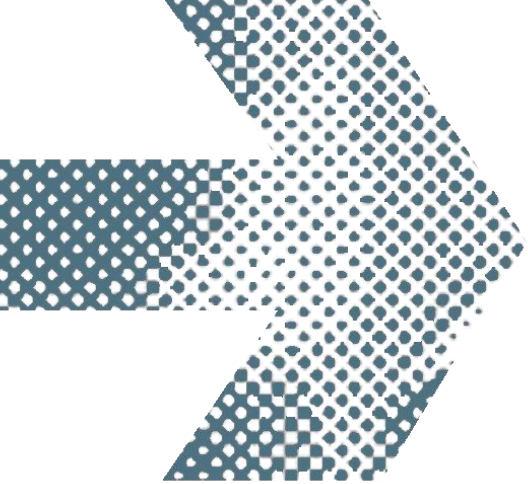


## RESTITUTION DETAILLEE CONSOLIDEE PAR AXE DE VENTILATION - AXE « EFFET LEVIER »

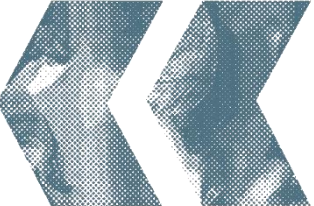


Il convient de préciser que le calcul de l'effet levier a été établi sur la base d'un **périmètre de données restreint**, limité aux opérations pour lesquelles le **montant total de l'opération était disponible**.

En complément, les **données jugées aberrantes** - notamment les cas où le montant engagé est inférieur au montant total de l'opération - ont été exclues de l'analyse. Ces situations résultent le plus souvent d'un **défaut d'information sur les montants réellement décaissés** ou d'**ajustements ultérieurs liés aux crédits désengagés**.



# **FOCUS SUR 5 CHANTIERS REGIONAUX CONTRIBUANT AUX OBJECTIFS DE LA COP**



## MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE

La stratégie nationale biodiversité, traduit des engagements forts pris par la France en lien avec l'Union européenne pour :

- Restaurer 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici à 2030 ;
- Protéger 30 % du territoire national, terrestre et marin, dont 10 % en protection forte ;
- Réduire de moitié l'établissement des espèces exotiques envahissantes ;
- Stopper l'extinction des espèces due aux activités anthropiques d'ici 2050.

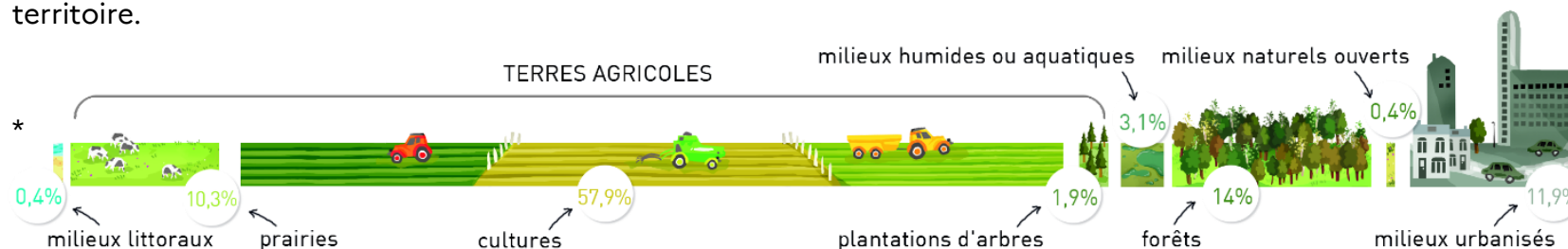
La territorialisation des objectifs de la SNB sur l'ensemble des régions françaises est lancée en 2024 et se concrétise en Hauts-de-France par l'adoption en mars 2025 d'une feuille de route des services déconcentrés et opérateurs de l'État.

La mobilisation des administrations régionales (DREAL, SGAR, DDT-M, DRAAF, DRAJES, DIRM, OFB, Agences de l'eau, CEREMA, ONF, ARS, ADEME, DIR Nord, Conservatoire du littoral, VNF, GPMD) est une étape essentielle pour fixer des trajectoires locales prenant en compte les spécificités du territoire.

L'atteinte des objectifs fixés pour les Hauts-de-France ne saurait se concrétiser sans le maillage d'acteurs locaux et le travail de terrain réalisé par les bénévoles et professionnels. Les collectivités territoriales et EPCI, l'Agence régionale de la biodiversité, les associations, organismes socio-professionnels ou économiques, acteurs de la connaissance et de la recherche ou de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, intégrant des missions en faveur de la biodiversité, sont des acteurs indispensables et participent sur le territoire à la préservation ou restauration de la biodiversité.

Les engagements des administrations régionales d'État sont exprimés à travers 32 grandes mesures qui traduisent les priorités locales, réparties en 4 axes :

1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ;
2. Préserver et restaurer la biodiversité partout où c'est possible ;
3. Mobiliser les acteurs ;
4. Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions et la transversalité des politiques publiques.



Source : ORB HdF d'après ARCH 2013 et OS Picardie 2012, illustration Marion Vandembroucke.



### CONNAITRE LA BIODIVERSITE POUR ORIENTER L'ACTION

L'une des priorités de la feuille de route est de mettre la connaissance de la biodiversité au service des politiques publiques. Des millions de données, socle de la connaissance naturaliste, sont produites par les acteurs du territoire, notamment les associations et bénévoles. Leur mise à disposition du plus grand nombre se concrétisera à travers l'élaboration d'une plateforme unique habilitée au niveau national : le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel. De même, la finalisation, en 2025, du diagnostic des zones à enjeux patrimoniaux prévu dans la stratégie aires protégées est essentielle à cet égard. En se basant sur deux approches complémentaires, espèces (CEN HdF) et habitats (CBN HDF), évalue la cohérence du réseau actuel d'aires protégées et identifie les zones d'actions prioritaires. Il constitue en ce sens, un véritable outil d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques en matière de protection, de restauration, et de prise en compte de la biodiversité dans la séquence Éviter-Réduire-compenser.

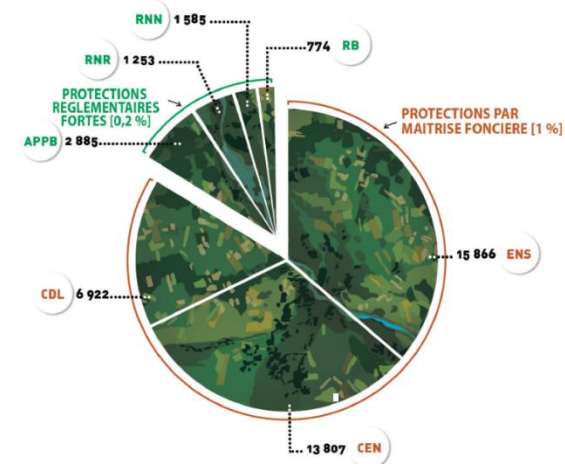
### CONFORTER LE RESEAU D'AIRES PROTEGEES

En région, la contribution aux cibles nationales de création d'aires protégées est à relativiser au regard du contexte fortement agricole et urbanisé. L'objectif est donc de conforter le réseau existant et de l'étendre sur les zones où le consensus apparaît en premier lieu. L'actualisation du PAT SAP initiée en 2025 sur la base du bilan des trois premières années définira les priorités d'action de l'État jusqu'en 2030. De même, le partage des résultats du diagnostic des zones à enjeux aux échelons territoriaux, selon les opportunités permettra d'initier

des projets d'aires protégées ou de reconnaissance en protection forte sur le territoire. Les commissions départementales aires protégées (CDAP) seront le lieu adéquat de concertations locales pour aboutir, avec les acteurs du territoire, à ce consensus et à la définition des espaces naturels à protéger.

L'ensemble des actions en faveur des espaces naturels s'appuient sur le réseau de gestionnaires du territoire. Plusieurs acteurs, dont les collectivités, ont confié au CEN HDF la gestion de 18 000 hectares d'espaces naturels dans le cadre d'une animation territoriale soutenue par l'État et la Région. En 2025, l'objectif régional est d'initier la labellisation de 841 ha supplémentaires en zones de protection forte sur des terrains du CEN HDF. Par ailleurs, des projets sont en cours pour étendre le réseau d'aires protégées par des acquisitions foncières, des projets de renaturation, et la mobilisation des différents outils de protection. **En 2026, l'objectif sera de finaliser deux projets d'extension sur la Réserve naturelle nationale du marais de Vesles-et-Caumont, et celle d'Acquin-Wavrans.**

ORB HdF 2017 d'après  
CD02, CD59, CD60,  
EDEN62, CD80, CdL, CR  
HdF, DREAL HdF, CEN  
Picardie et CEN Npdc,  
illustration Marion  
Vandenbroucke



### RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Les zones humides, pourvoyeuses de nombreux services, doivent faire l'objet d'une attention particulière. Leur préservation permettra d'accroître la résilience de nos territoires et contribuera à atténuer le changement climatique. A titre d'exemple, 1 hectare de tourbière stocke entre 500 et 700 tonnes de carbone, pour chaque mètre de tourbe accumulé (Pinault et al., 2023). Il s'agit des écosystèmes possédant la plus forte densité de carbone et ce dernier est stocké à très long terme, si le sol reste saturé en eau.

C'est dans ce cadre que les agences de l'eau mettent en place des actions de préservation et de restauration qui déclinent les orientations prises dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). C'est également un objectif du plan d'action régional nitrates à travers l'interdiction du retournement de prairies dans ces zones.

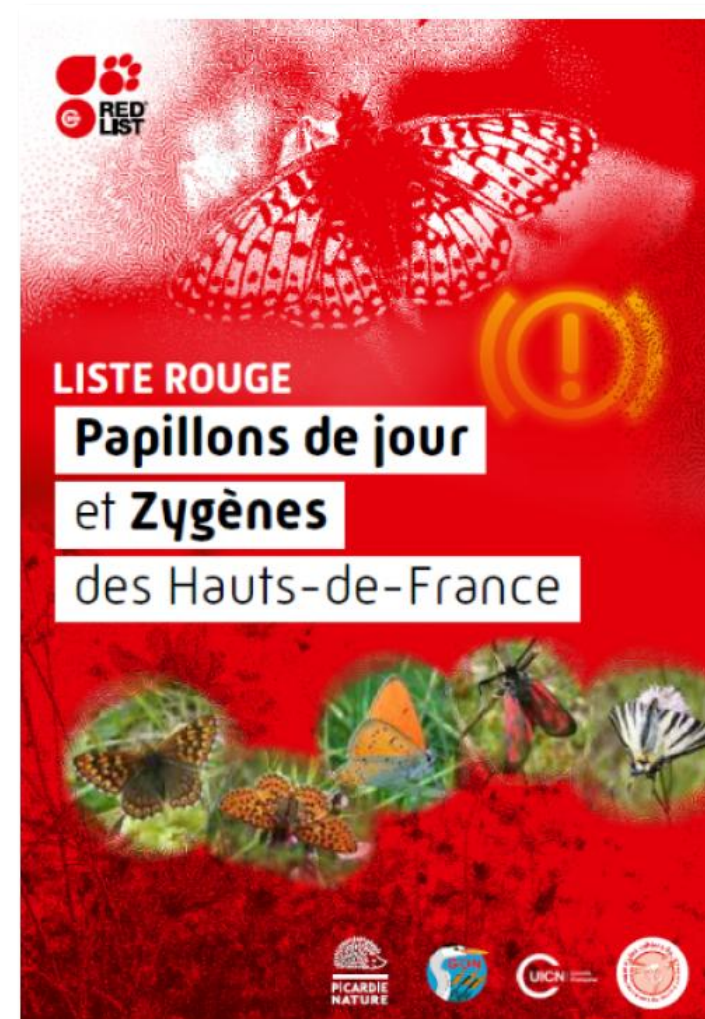
### INVERSER LE DECLIN DES ESPECES MENACEES

Tous ces espaces sont également des habitats pour des espèces menacées. **En 2025, en lien avec le chantier national entamé, l'objectif est d'initier l'actualisation de la liste régionale d'espèces protégées végétales avec le Conservatoire national botanique HDF, tout en poursuivant l'actualisation des listes rouges régionales.**

<https://irpn.drealnpdc.fr/listes-rouges/listes-rouges-regionales/>

Par ailleurs, la priorité sera donnée aux 11 plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées déclinés en région, En 2025, les PNA ont permis la restauration de mares en faveur du Sonneur à ventre jaune, ou encore la protection de 4 sites

d'hibernation et 4 sites de maternités dans le cadre du PNA Chiroptères. Une animation régionale permet également une meilleure prise en compte, par les acteurs de l'aménagement du territoire, des espèces inféodées au bâti dans le cadre de travaux de construction ou rénovation.





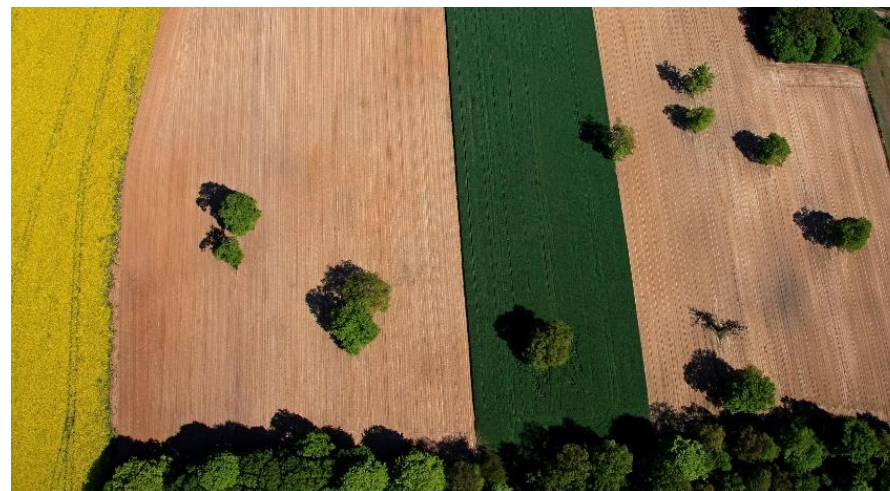
## **ACCOMPAGNER LES SECTEURS CLES POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITE COMMUNE**

Si la préservation des espaces et des espèces de la région est une priorité de la feuille de route, la région Hauts-de-France est également marquée par de fortes pressions sur la biodiversité plus commune. Le suivi temporel des oiseaux communs présente une diminution de 14 % des espèces d'oiseaux des milieux agricoles entre 2002 et 2021. Agir sur ces pressions en accompagnant les différents secteurs économiques est donc un axe clé de l'action de l'État en région. Des actions en ce sens sont pilotées par différentes administrations, en particulier la DRAAF, DIRM, DIR Nord, OFB, DRAJES, etc. Un travail interservices est réalisé pour rétablir des continuités écologiques sur le territoire. Peuvent être cités les aménagements et travaux de renaturation portés sur le réseau routier par la DIR Nord et le SMI ou encore la suppression d'ouvrages sur les cours d'eau portés par les Agences de l'eau et les DDT(M).

### **Accompagnement du secteur agricole**

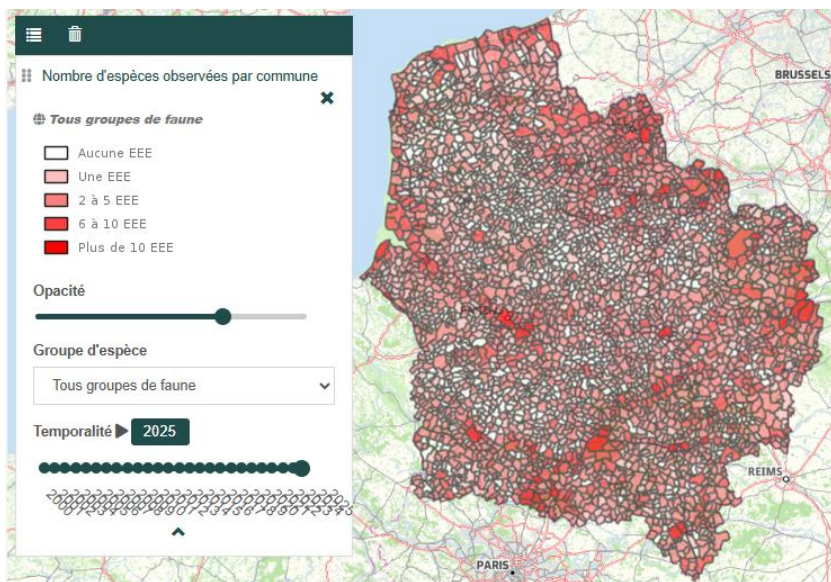
L'importance des synergies entre acteurs du territoire s'exprime dans l'accompagnement du secteur agricole, occupant 70 % du territoire. L'action de l'État priorise l'accompagnement vers des démarches de transition et de préservation de la qualité de l'eau. Le plan agroécologique régional élaboré en 2020, piloté conjointement par la DRAAF et la Région, est un cadre de référence des synergies sur le territoire. Par ailleurs, plusieurs outils de financement sont mis en place pour garantir cet accompagnement : MAEC, appels à projets sur la plantation de haies en font partie. De même les programmes de maintien de l'agriculture en zones humides

déployé sur 6 territoires du bassin Artois-Picardie permettent de concilier agriculture et préservation de la biodiversité. Ces derniers permettent également de maintenir les prairies et leurs fonctionnalités en proposant un accompagnement technique aux agriculteurs. Les captages d'eau potable, particulièrement sensibles aux pollutions diffuses, font l'objet d'une protection spécifique à travers les plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Les actions réglementaires sont aussi bien présentes dans la feuille de route, en particulier sur le maintien des prairies dans le cadre du Plan d'action régional nitrates, avec une interdiction de retourner des prairies au-delà de 4 hectares sans compensation, mais également sur les actions de contrôles, avec la réaffirmation du rôle des MISEN dans le domaine biodiversité.



### LUTTER CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

La protection de cette biodiversité commune passe aussi par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE). Pour y répondre, une stratégie régionale, pilotée par la DREAL, a été adoptée en 2023. Le CEN HDF, dans le cadre de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB HDF), s'est vu confier l'organisation du réseau régional d'acteurs sur le sujet ainsi que la formation et la sensibilisation des acteurs. Les services de l'État (DREAL, OFB, DDT-M, DDPP, etc.) travaillent à orienter les contrôles et améliorer leur efficacité notamment dans le cadre des MISEN et InterMISEN. Dans le domaine des transports, VNF, la DIR Nord et le GPMD portent également des actions visant à réduire le développement des EEE dans leurs domaines respectifs.



Cartographie dynamique des EEE faune dans les Hauts-de-France - Picardie Nature et le GON



### PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (PRSE) 4

Une des priorités est également celle d'aller vers une politique « Une seule santé ». Le Plan régional Santé Environnement (PRSE) 4, piloté par l'ARS, renforce ainsi la transversalité sur les espèces à enjeux pour la santé humaine et animale, dont certaines sont des EEE.

### SPORT ET EDUCATION

La prise de conscience du plus grand nombre, de l'ensemble des citoyens et citoyennes, permettra de relever les défis de la transition écologique. Des actions fortes sont ainsi portées dans le secteur du sport par la DRAJES. Un travail interservices est également réalisé avec les rectorats de Lille et d'Amiens et le réseau Canopé pour accompagner la mise en œuvre de la politique d'éducation au développement durable du territoire et déployer des projets pédagogiques, en particulier dans les territoires ruraux les plus délaissés. Le GRAINE Hauts-de-France déploie deux dispositifs importants en milieu scolaire : les aires éducatives et les parcours Super Espèces.

### **MOBILISER LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Enfin, une des priorités de cette feuille de route est de mobiliser les acteurs, à la fois en confortant la gouvernance déjà en place mais également en renforçant les démarches de mobilisation. L'OFB pilote, en lien avec l'ARB, diverses actions pour engager les collectivités et entreprises dans la préservation de la biodiversité, à travers des dispositifs tels que Territoires engagés pour la nature, les Atlas de la biodiversité communale, Entreprises engagées pour la nature). L'Agence régionale de la biodiversité est également un lieu de consolidation de l'offre d'ingénierie technique et financière sur le territoire, pour accompagner les collectivités dans leurs projets de transition écologique. En 2025, un AMI a été publié afin d'accompagner individuellement quelques collectivités dans leurs projets. C'est également dans le cadre de la planification écologique que la mobilisation des acteurs est renforcée avec une importante remontée de projets en 2024



Réunion d'un collectif porté par l'Agence régionale de la biodiversité



devant intégrer les CRTE et un focus sur l'adaptation au changement climatique par les départements en 2025.

### **LA GOUVERNANCE**

La feuille de route constitue donc un **cadre de référence partagé entre administrations régionales pour orienter l'action en faveur de la biodiversité**. Un premier **comité de suivi**, en novembre 2025, permet de **dresser le bilan annuel** de la mise en œuvre de la feuille de route. L'occasion pour chaque administration régionale de partager ses principales avancées et **partager les cibles pour l'année à venir**. Un travail sera également mené sur les « nouveaux enjeux », nécessitant une organisation des services et opérateurs de l'État afin d'apporter une réponse concertée et cohérente à l'échelle du territoire. En effet, l'État devra veiller à l'intégration de la problématique des changements climatiques globaux au sein de ses actions, dans un contexte où limiter les effets du changement climatique et enrayer la perte de biodiversité sont intrinsèquement liés.



## **POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'INDUSTRIE POUR LA DECARBONATION**

En 2025, le levier « décarbonation de l'industrie » de la COP a été poursuivi autour de 3 axes majeurs : 1/ l'accompagnement de la feuille de route des 40 sites régionaux représentant 90% des émissions industrielles régionales, 2/ la sensibilisation et l'orientation des PMI et 3/ la simplification de l'accès aux aides à la transition.

### **Accompagnement des 40 plus grands émetteurs régionaux**

En 2025, 85% des 40 plus grands émetteurs régionaux ont fait l'objet de points d'étapes sur leur feuille de route et d'accompagnements vers des mécanismes de financement de leurs projets par la DREETS. Ainsi, 11 candidatures ont été recueillies lors de la relève de l'Appel à Projets Decarb'Ind. Par ailleurs, en 2025, les contractualisations par l'ADEME des projets lauréats ont permis une réduction de 51 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Cette action, prolongée en 2026, est en outre en passe d'être élargie par un partenariat DREETS-Conseil Régional permettant l'accompagnement d'une centaine d'émetteurs supplémentaires et portant le pourcentage de couverture des émissions industrielles sous quotas à près de 100%.

### **Sensibilisation et orientation des PME industrielles**

La sensibilisation du tissu industriel diffus a été conduite par la CCI régionale, avec le support de la DREETS. Cette action a permis la sensibilisation de 842 PME régionales et l'accompagnement de 32 d'entre elles, soit dans le cadre d'un bilan simplifié de gaz à effets de serre soit vers des dispositifs de financement. L'organisation d'une journée de sensibilisation « Je-Decarbone » a également été conduite en région par le Comité Stratégique de Filière « Nouveaux Systèmes Energétiques », en partenariat avec la DREETS et l'Association Régionale de l'Industrie Automobile.

### **Simplification de l'accès aux aides à la transition**

Face à la grande diversité des dispositifs et des acteurs, la plateforme Mission Transition Ecologique doit offrir une voie d'accès unique aux dispositifs pertinents selon les besoins de chaque entreprise. En 2025, le conseil régional, la CCI et la CMA ont tous trois eu accès à la plateforme et référencés des contacts responsables de l'inclusion des aides pertinentes qu'ils opèrent.



## ACCOMPAGNEMENT DES 40 PLUS GRANDS EMETTEURS

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

40 sites industriels représentent 90% des émissions industrielles régionales

#### Description de l'action

La DREETS fait des points d'étape plusieurs fois par an avec chacun d'entre eux pour planifier les projets, préparer des dossiers de demande de financement et accélérer les procédures administratives nécessaires à leurs projets.

#### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

#### Les étapes clef de réalisation

#### Industrie

85% des sites ont fait l'objet d'au moins un point d'étape.  
11 ont candidaté à l'AAP Decarb'Ind  
D'autres projets sont candidats à l'AO Grands Projets Industriels de Décarbonation ou à l'AO Production d'Hydrogène

### LE PILOTAGE

#### Le porteur

DREETS

#### Les partenaires

Ademe

#### Le public cible

Industriels

### LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

#### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nb industriels accompagnés

#### Moyens humains

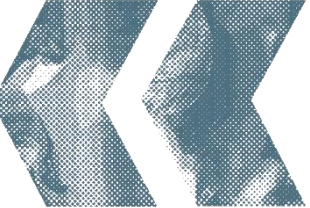
1/2 ETP

#### Financement

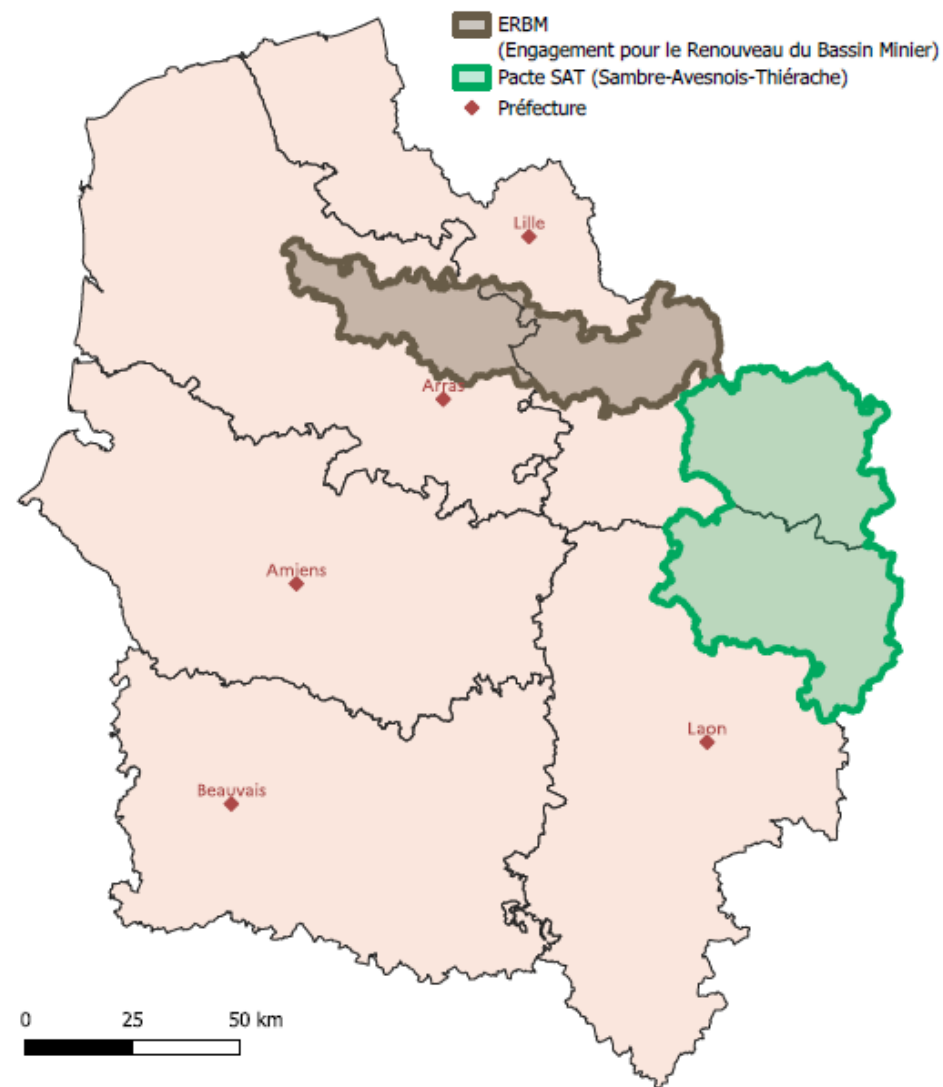
83M€ engagés en 2025 accompagnés par  
18M€ de subvention pour la réduction de  
51 000 teq CO2 annuelles

#### Calendrier

...



## DEUX DEMARCHES STRUCTURANTES POUR LES HAUTS-DE-FRANCE



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Liste des sources :  
Fonds de plan : DREAL HDF  
Date de réalisation : 19/12/2024  
Réf. : 23-001-L MAJ



## L'engagement pour le renouveau du bassin minier

L'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) est un partenariat signé en 2017 et pour une durée de 10 ans entre l'État et 11 collectivités (Région, Départements du Nord et du Pas-de-Calais, 8 intercommunalités). Il vise à transformer le quotidien des 1,2 millions d'habitants du Bassin minier et à redonner une attractivité à ce territoire, 30 ans après la fermeture des dernières mines de charbon. Il mobilise toutes les politiques publiques : logement, rénovation urbaine, mobilité, transition énergétique, emploi, éducation, développement économique, culture, santé, aménagement des espaces naturels...

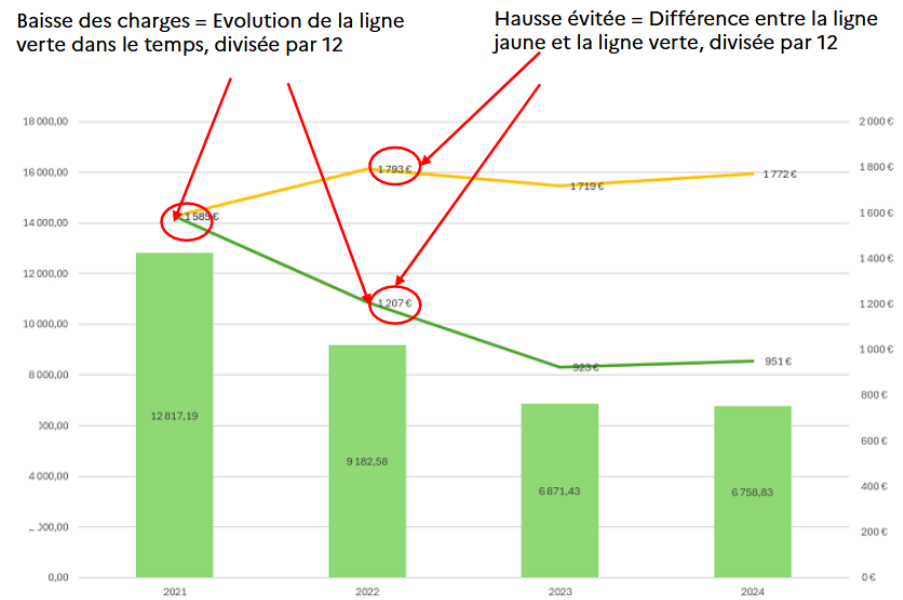
Plusieurs axes du programme conjuguent l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants, dont plus de 20 % vivent sous le seuil de pauvreté, avec l'ambition de lutter contre le dérèglement climatique.

### UN PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE MASSIF POUR LES LOGEMENTS MINIERS

L'ERBM vise à éradiquer les logements énergivores du parc social minier, détenu par les bailleurs Maisons&Cités et SIA habitat, soit 23 000 réhabilitations en 10 ans.

**Les réalisations entre 2018 et fin août 2025 sont massives : 16 300 logements ont déjà été réhabilités (70 % de la cible) avec des économies d'énergie de l'ordre de 40 %.**

Compte tenu de l'évolution des prix du gaz, ceci se traduit par des baisses des factures de gaz jusque 58€/mois selon les cités. Surtout, cela a permis aux habitants d'éviter des charges beaucoup plus importantes si les réhabilitations n'avaient pas eu lieu (hausse évitée de 47€ à 86€/mois selon les cités).





Cité Declerq – Oignies (M&C)



Cité Chauffour – Somain (SIA)



Cité Nouméa – Rouvroy (SIA)

Les logements bénéficient par ailleurs d'une restructuration intérieure complète, pour rendre les logements plus lumineux et confortables, et d'un rafraîchissement des abords pour valoriser ce patrimoine en grande partie inscrit à l'UNESCO. Ces logements connaissent ainsi une 2ème vie et redeviennent très attractifs.

Les espaces publics sont également rénovés dans 35 cités minières pour recréer des espaces de rencontre conviviaux, faciliter les mobilités douces, végétaliser et mieux infiltrer les eaux de pluie en anticipation du changement climatique.

**Ces chantiers représentent pour les 2 bailleurs des investissements cumulés de 2 milliards d'euros depuis 2018. Ils génèrent de l'activité pour le secteur du BTP, ainsi que des opportunités d'insertion : les emplois dans le BTP ont augmenté de 14,6 % dans le bassin minier depuis 2018, et 2000 personnes ont pu réaliser 1,4 million d'heures d'insertion sur les chantiers ERBM en cités minières.**

La décarbonation du logement minier conduit donc à un gain de pouvoir d'achat et à des opportunités d'emploi pour des habitants souvent en situation de précarité, **une réelle transition juste.**

Depuis 2018, l'État, les collectivités locales et les fonds européens ont mobilisé 215 millions d'euros de subvention pour les logements et 98 millions d'euros de subvention pour les espaces publics.

Pour poursuivre les opérations en 2026, l'État prévoit à nouveau des crédits à hauteur 10M€ pour les logements et 15M€ pour les espaces publics.



## DECARBONER LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS

Le bassin minier constitue une vaste conurbation de 120km de long, où les logements sont majoritairement chauffés au gaz, avec quelques villes-centre réparties d'un bout à l'autre du territoire (Béthune, Bruay, Lens, Liévin, Hénin, Douai, Denain, Valenciennes...).

Pour décarboner le chauffage des logements miniers, le barème de subvention pour les rénovations thermiques ERBM prévoit un bonus pour le recours à des innovations décarbonées (pompes à chaleur ou panneaux photovoltaïques pour autoconsommation électrique).

Par ailleurs les intercommunalités sont encouragées à créer ou étendre des réseaux de chaleur urbain alimentée par des EnRR dans les villes-centre, par le biais d'une animation et de financements de l'ADEME et du conseil régional.

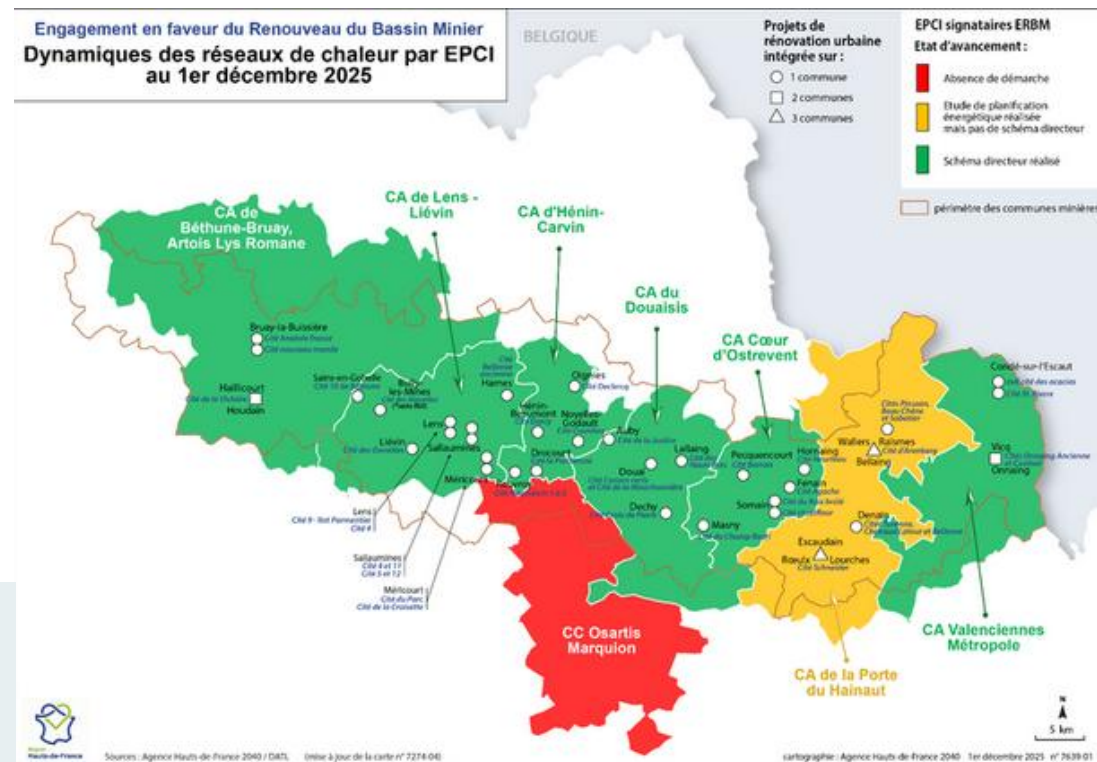
Depuis 2018, 6 intercommunalités sur 8 ont réalisé un schéma directeur des réseaux de chaleur.

**9 réseaux de chaleur urbain sont en activité (16 113 équivalents logements – 25kt CO<sub>2</sub> évitées)**  
**2 créations sont en projet pour 2026 (Valenciennes et Avion),**  
**et 3 extensions sont envisagées (Béthune, Lens-Liévin, Denain).**

Cité des Genettes – Liévin



Cité Barrois – Pecquencourt



## DECARBONATION DES MOBILITES

Les mobilités du quotidien dans le Bassin minier restent marquées par une prédominance de la voiture thermique individuelle, au prix d'une dégradation de la qualité de l'air, d'une saturation quotidienne des axes autoroutiers nord-sud et est-ouest en heure de pointe, et de charges importantes pour les habitants.

### Promouvoir les mobilités actives

La part modale du vélo dans les déplacements quotidiens peine à dépasser les 2 %. Les AOM ont établi un schéma cyclable mais les discontinuités sont encore importantes dans les itinéraires du quotidien.

Les itinéraires de cyclotourisme peuvent offrir une première trame cyclable structurée. Bien aménagés sur le versant Pas-de-Calais (démarche Chaîne des parcs), ils restent à concrétiser sur le versant Nord (démarche Plaines et Vallées du bassin minier). Une mission d'étude de l'Université de Lille a dressé un état des lieux des politiques cyclables dans le bassin minier et une journée d'échanges a permis d'identifier les freins et leviers le 10 juillet 2025.



Cité Chauffour – Somain (SIA)



En 2026, des démarches proactives seront entreprises par le conseil régional et la DREAL vers les EPCI où se situent les discontinuités les plus importantes, afin de présenter les financements disponibles (CPER Mobilité, FEDER) et accélérer la concrétisation des projets d'aménagements cyclables.

*Le Département du Nord déploiera également 1700 km de balisage pour matérialiser un réseau point nœud empruntant les itinéraires existants.*

### Une nouvelle liaison ferroviaire grâce au SERM Hauts de France (en 2040 ?)

Le SERM Hauts de France prévoit notamment la création d'ici 2040 d'une nouvelle liaison ferroviaire entre le Bassin minier et la métropole lilloise. D'ores et déjà les études sont en cours et l'État a financé depuis 2022 ces études à hauteur de près de 15M€.

### Investir dans l'électromobilité

Le bassin minier accueille plusieurs sites automobiles dont le site Ampère de Douai où sont fabriquées les R5 électriques. 2 giga factories de batteries sont en construction à Douvrin et à Douai pour soutenir le développement de la filière automobile électrique. Des investissements à hauteur de 150M€ ont par ailleurs été annoncée en 2015 pour les sites de construction ferroviaires du Valenciennois.

**Le développement économique du Bassin minier confirme donc son virage vers l'électromobilité.**

## Le Pacte Sambre Avesnois Thiérache 3 (Pacte SAT3)

### Une démarche interdépartementale qui concourt à la transition écologique

Depuis 2018, les pactes pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT), signés par l'État, la Région Hauts-de-France, les Départements du Nord et de l'Aisne, 8 intercommunalités, plusieurs communes mais aussi des opérateurs et des acteurs du monde économique et associatif agissent comme un véritable moteur de transformation de ce **territoire composé des arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe dans le Nord et de Vervins dans l'Aisne**.

En 2024, les élus du territoire se sont mobilisés pour une poursuite de la démarche alors que le Pacte SAT 2, entamé en 2022, s'achevait à fin 2024 : ils ont ainsi participé à près de 30 groupes de travail de juin à octobre de l'année passée, pour définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation. Le président de la République a reconnu ces efforts et la volonté commune de lancer un Pacte SAT 3 lors de sa visite des 29 et 30 janvier 2025, qui a permis d'acter la poursuite des efforts des pouvoirs publics au service de ce territoire.

Par la signature du Pacte SAT 3, le 2 septembre 2025, les partenaires s'engagent collectivement pour atteindre des objectifs partagés actualisés.

L'État mobilise 45 millions d'euros de crédits exceptionnels sur 5 ans. Le Département du Nord apporte 3 millions d'euros supplémentaires.





Les partenaires signataires souhaitent que le Pacte SAT 3 mette l'accent sur l'humain, en répondant aux attentes et besoins des habitants, tout en favorisant la mise en réseau, l'innovation et l'expérimentation.

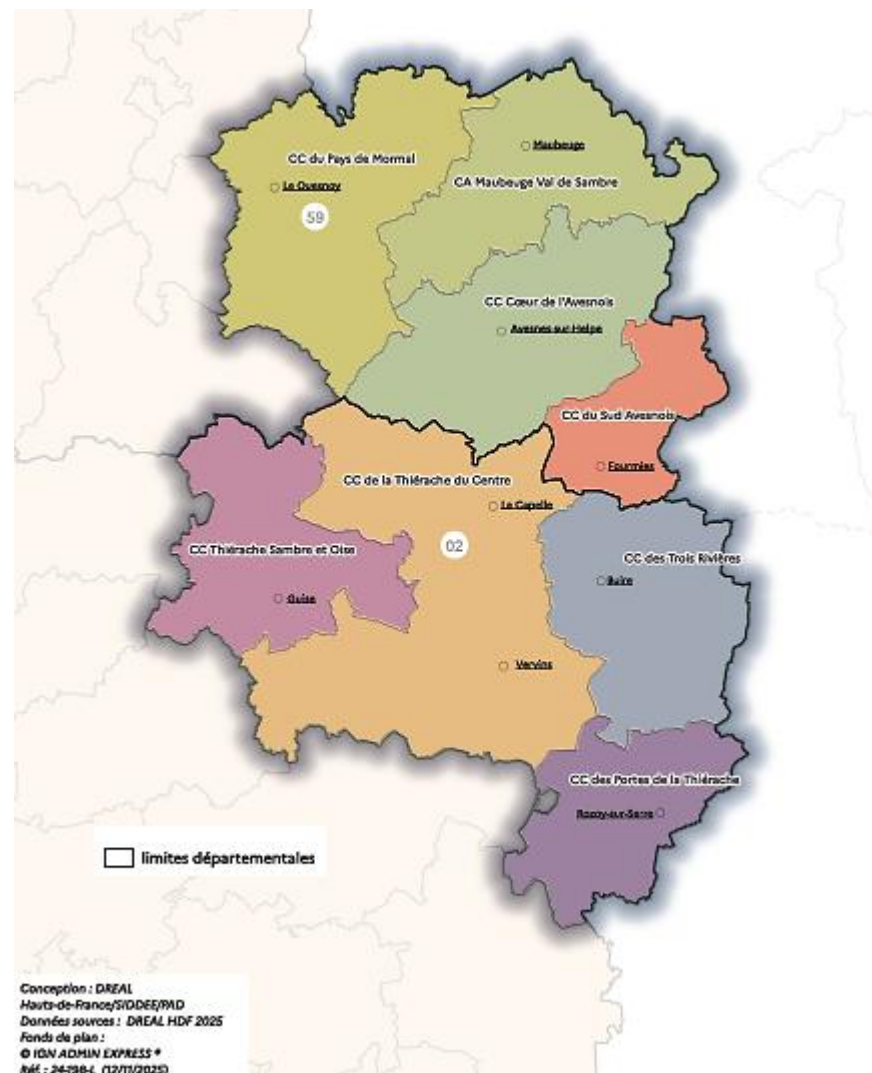
Un esprit de simplification des procédures doit présider à la mise en œuvre du Pacte SAT 3 afin de fluidifier et d'accélérer sa réalisation, en optimisant les possibilités réglementaires et administratives. Les partenaires du Pacte et l'ensemble des acteurs locaux s'engagent à une mobilisation collective en vue d'atteindre les objectifs partagés.

Ils souhaitent également la poursuite et le renforcement de leur collaboration pour la mise en œuvre des ambitions et des actions exprimées dans le contrat.

**Le Pacte SAT 3 s'inscrit également dans le cadre de la démarche de planification écologique, lancée en 2024 via la conférence des parties (COP) des Hauts-de-France, qui vise à aligner les efforts de transition réalisés au niveau local, régional et national en se donnant un cadre commun de pilotage.**

Dans le cadre de la COP 2024, le territoire a proposé des projets pour répondre à son échelle aux enjeux de la planification écologique. Ce potentiel de projets a été analysé par les services de l'État au regard de sa pertinence vis-à-vis des objectifs affichés et de sa maturité pour une mise en œuvre rapide. Plusieurs des projets concourent aux objectifs exposés dans le présent Pacte SAT 3 et la transition écologique apparaît

tout au long du contrat comme un enjeu transversal au service des thématiques prioritaires.





**Ainsi, concernant le développement de l'attractivité du territoire, sur l'axe 1 consacré au développement économique et agricole, apparaissent plusieurs enjeux essentiels qui contribuent aux orientations de la transition écologique :**

- La reconversion des friches ;
- Le soutien à l'économie circulaire ;
- Le soutien à l'agriculture et la valorisation des produits locaux (plans d'alimentation territoriaux, circuits courts) ;
- Le maintien du bocage.

**A titre d'exemple sur la Sambre-Avesnois, l'état finance l'ingénierie pour le développement de la filière bois énergie issu du bocage via le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA) en contribuant pour 60 000 euros sur 2024/2025 au financement d'un chargé de mission dédié, qui a permis d'accompagner de nombreux porteurs de projets :**

- 11 agriculteurs accompagnés en 2024/2025 ;
- 20 collectivités accompagnées en 2024/2025.

**Sur l'axe 2 du contrat, figurent également plusieurs projets d'envergure s'inscrivant dans une démarche ambitieuse en termes de transition écologique en lien avec les mobilités**

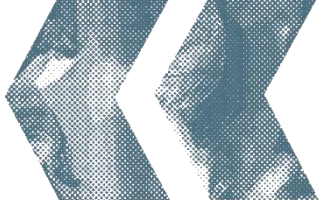
- La poursuite de la mise à 2 fois deux voies de la RN2 ;
- L'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille et la Sambre-Avesnois ;
- La poursuite des travaux de la ligne ferroviaire Laon-Hirson.

Ces projets qui s'inscrivent dans la continuité des pactes antérieurs visent la poursuite du désenclavement du territoire au service de ses habitants et acteurs économiques, via un renforcement global de l'offre de mobilité, destiné à favoriser les mobilités du quotidien mais également les mobilités actives en consolidant le maillage du réseau cyclable qui concourt à favoriser la destination touristique de la SAT.

**Sur le plan « changer le quotidien des habitants », les aspects logement revêtent une importance essentielle, et sur ces sujets de nombreux enjeux croisent les préoccupations de planification écologique :**

- Poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne et la réhabilitation de l'habitat privé dégradé sur l'ensemble du territoire, urbain et rural ;
- Garantir une offre de logements locatifs sociaux de qualité et adaptée au contexte de la SAT, via notamment :
  - La conversion des logements sociaux au gaz vert
  - L'accélération de la rénovation énergétique des logements sociaux
  - La mise en place d'un territoire pilote en matière de gestion durable de la ressource en eau dans le logement social

**Des actions identifiées dans la COP 2024 ont déjà été financées à hauteur de plus de 4,5M€ sur le territoire de la SAT (Fonds vert 2024-2025, DSIL-DPV 2025).**



## MISE EN ŒUVRE DU PACTE NATIONAL DES SOLIDARITES

Les questions environnementales et sociales sont intimement liées : la transition écologique ne peut pas se faire aux dépens des personnes en situation de pauvreté.

Au contraire, elle doit représenter une opportunité pour améliorer les conditions d'existence de tous, sans injonctions stigmatisantes et en associant les personnes concernées qui sont les premières victimes des bouleversements climatiques. A ce titre, en étant solidaire, la transition écologique agira comme un levier de l'inclusion sociale.

C'est pourquoi, prenant la suite de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2023, le pacte national des solidarités 2024-2027 consacre **l'un de ses quatre** axes à la transition écologique solidaire.

[Au plan national, plusieurs mesures concourent à cet objectif : le fonds vert pour accélérer la transition écologique des collectivités ; le leasing social de véhicules électriques ; l'évolution de ma Prime Rénov et un renforcement de l'accompagnateur Rénov' pour les ménages modestes et en difficulté ; un relèvement des obligations de CEE précarité ; le chèque énergie ; le plan Mieux manger pour tous...]

Dans la déclinaison locale du pacte des solidarités, **3 volets** sont ouverts pour mettre en œuvre cette transition écologique solidaire :

- La lutte contre la **précarité énergétique**,
- La lutte contre la **précarité alimentaire**,
- Et la facilitation des **mobilités solidaires**.

Sur la première année d'exécution du pacte en Hauts-de-France (crédits délégués en **2024**), les actions se rapportant à cet axe ont été financées à près de **7 M€** par les partenaires co-contractants :

- L'Etat, les 5 conseils départementaux de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme), chefs de file des solidarités, et les métropoles de Lille et Amiens, s'agissant des **contrats locaux des solidarités** (90 % des crédits engagés par l'Etat) ;
- L'État, les communes ou les intercommunalités dans le cas des **pactes territoriaux des solidarités**, d'échelle infra-départementale (10 % des crédits engagés par l'Etat).

Cette mobilisation représente **un quart des crédits annuels** du pacte des solidarités dans son ensemble en Hauts-de-France (~ 28 M€), avec une amplitude allant, selon les contractualisations, de 11 % à 40 % des crédits.



## LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

**Avec près de 2,8 M€ dans les contrats locaux des solidarités, elle constitue le volet le plus investi par les partenaires.**

L'action la plus répandue consiste à renforcer les **fonds de solidarité pour le logement** ouverts par les départements ou la Métropole européenne de Lille, en mettant singulièrement l'accent sur la **prévention** des impayés. Plusieurs collectivités développent dans ce cadre des actions de **détection** et **d'accompagnement** des personnes les plus fragiles, qu'elles soient locataires ou propriétaires occupants.

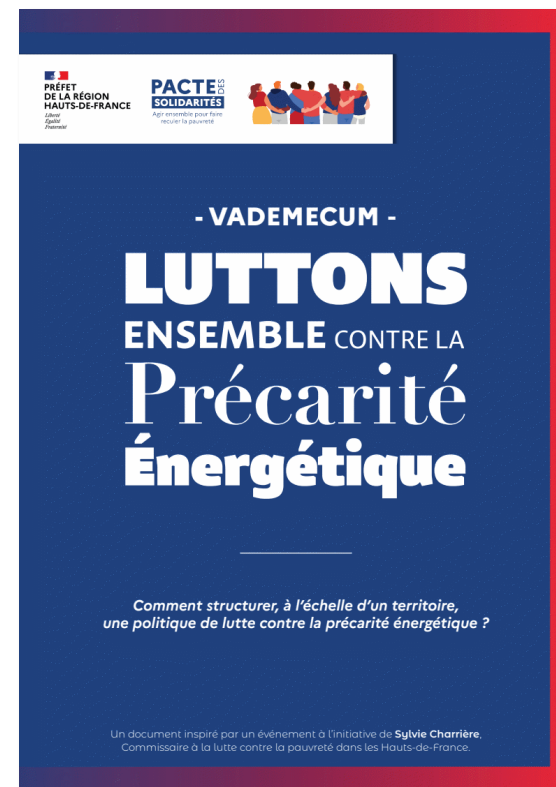
Une autre préoccupation partagée concerne la capacité à aider les **propriétaires occupants pauvres confrontés à des travaux de réhabilitation lourds**. C'est un enjeu fort pour les Hauts-de-France qui présentent à la fois :

- Le taux de pauvreté le plus élevé de France continentale, avec plus de 1 million d'habitants sous le seuil de pauvreté monétaire,
- Et le taux de vulnérabilité énergétique le plus important de France métropolitaine, en raison de la conformation et de l'âge moyen du bâti, particulièrement en zone rurale.

En sus de la mobilisation conjointe de crédits (comme avec le dispositif ASTRE dans le Pas-de-Calais), une action de coordination des acteurs est conduite depuis 2023 sur la communauté de communes du Pays de Mormal, dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (partie du pacte Sambre

Avesnois Thiérache) afin de lever tous les obstacles à la **réhabilitation de logements de propriétaires occupants** pauvres, en appui sur un diagnostic établi en porte à porte sur plusieurs communes et grâce à la mobilisation de l'ensemble des services et opérateurs de l'État (DDTM, CEREMA) ainsi que des collectivités territoriales et du Parc naturel régional.

De façon plus générale, le commissariat à la lutte contre la pauvreté a établi fin 2024 un **vade-mecum** pour lutter contre la précarité énergétique dans la région.





## LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Les services de l'État en région Hauts-de-France conduisent de façon résolue depuis 2022 une action en convergence pour, progressivement, passer d'une lutte majoritaire contre l'urgence alimentaire à une organisation territoriale volontaire qui promeut de façon plus pérenne les solidarités alimentaires, en appui sur les projets alimentaires territoriaux (PAT). La DREETS, la DRAAF, l'ARS, l'ADEME et le commissariat à la lutte contre la pauvreté portent un **comité local de l'alimentation**, dont sont issus des appels à manifestation d'intérêt financés notamment par le programme national Mieux manger pour tous et animés par le CERDD. Cette action collective repose sur une instance régionale de pilotage des solidarités alimentaires (**IRPISA**), qui rassemble services et opérateurs de l'État, associations et collectivités territoriales. Elle intègre notamment un volet d'optimisation de la **logistique**, qui constitue le premier poste de dépense des associations caritatives.

Une autre action significative réside dans l'activation, sur toute la région, des mesures nationales pour favoriser une **bonne alimentation sur le temps scolaire** : les petits déjeuners à l'école, portés par les rectorats, ou encore la cantine à 1 euro, qui concerne plus de 300 communes de la région (soit 10 % des communes bénéficiaires en France).

Par ailleurs, les contrats locaux des solidarités comprennent, dans 3 départements (Nord, Oise, Somme) et dans les deux

métropoles, des volets d'actions, pour un total de plus de 1,6 M€ : ces moyens sont consacrés au renforcement des alliances locales entre producteurs et bénéficiaires de la solidarité alimentaire, en misant sur une coordination territoriale de proximité, ou encore au développement des épiceries solidaires

A titre d'exemple, le contrat métropolitain des solidarités d'Amiens développe un volet ambitieux consacré à l'alimentation. En s'appuyant sur la tradition vivace des Hortillonnages (maraîchage dans les marais de la Somme), la métropole d'Amiens (CCAS) a mis en place une organisation vertueuse liant recours aux surplus sur pied des maraîchers, jardin collectif, cueillette participative par les personnes concernées, paniers frais, ateliers de transformation et de cuisine, lutte contre le non recours aux droits...





## **MOBILITES SOLIDAIRES**

La mobilité est un enjeu majeur dans la lutte contre la pauvreté. En effet, les difficultés à se déplacer présentent un frein à l'accès et au maintien dans un emploi, particulièrement dans les zones rurales (82 % du territoire régional et 30 % de sa population). La loi d'organisation des mobilités de 2019 a prévu un cadre concernant le déploiement des mobilités solidaires : celui-ci repose notamment sur l'élaboration de plans d'actions des mobilités solidaires (**PAMS**), à l'échelle de chaque bassin de mobilité.

La région Hauts-de-France est la seule à ce jour en France à avoir établi ces PAMS, à l'issue d'une démarche pluriannuelle de large concertation avec les conseils départementaux et les intercommunalités, le plus souvent autorités organisatrices des mobilités, et avec un cofinancement de l'État, au titre de la lutte contre la pauvreté.

**L'achèvement de ce travail pionnier permet ainsi, à compter de 2026, d'assurer la mise en œuvre des PAMS par les comités locaux pour l'emploi, dans chaque arrondissement.**

Si elles ont été peu présentes dans les contrats avec les départements, engagés de longue date sur le sujet, les sollicitations relatives aux mobilités solidaires ont constitué dès 2024 la part principale des demandes des collectivités dans les pactes territoriaux des solidarités (Cambrésis dans le Nord, Thiérache dans l'Aisne, Hesdin dans le Pas-de-Calais, Péronne dans l'Oise), soulignant l'importance des attentes et des enjeux.

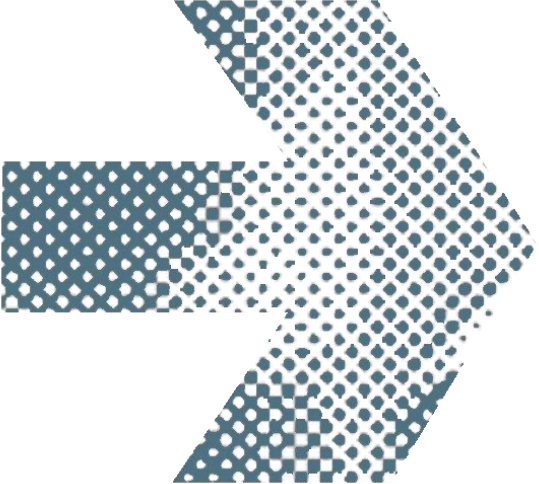
Il s'agit en 2026 de construire des **solutions de mobilité pour tous** et ainsi de renforcer les chances d'accès aux formations et aux emplois, d'utiliser au mieux les crédits publics (Etat, collectivités territoriales, France travail...), de répartir l'effort entre secteurs public et privé, de valoriser les mobilités décarbonées, actives et alternatives.

Nombre de solutions exploitables figurent d'ailleurs dans le recueil de bonnes pratiques pour lutter ensemble contre la pauvreté en milieu rural publié sur le site de la préfecture de région en novembre 2025.





# **PARTIE 2 : PROPOSITIONS POUR ENRICHIR LA DEMARCHE INITIALE**



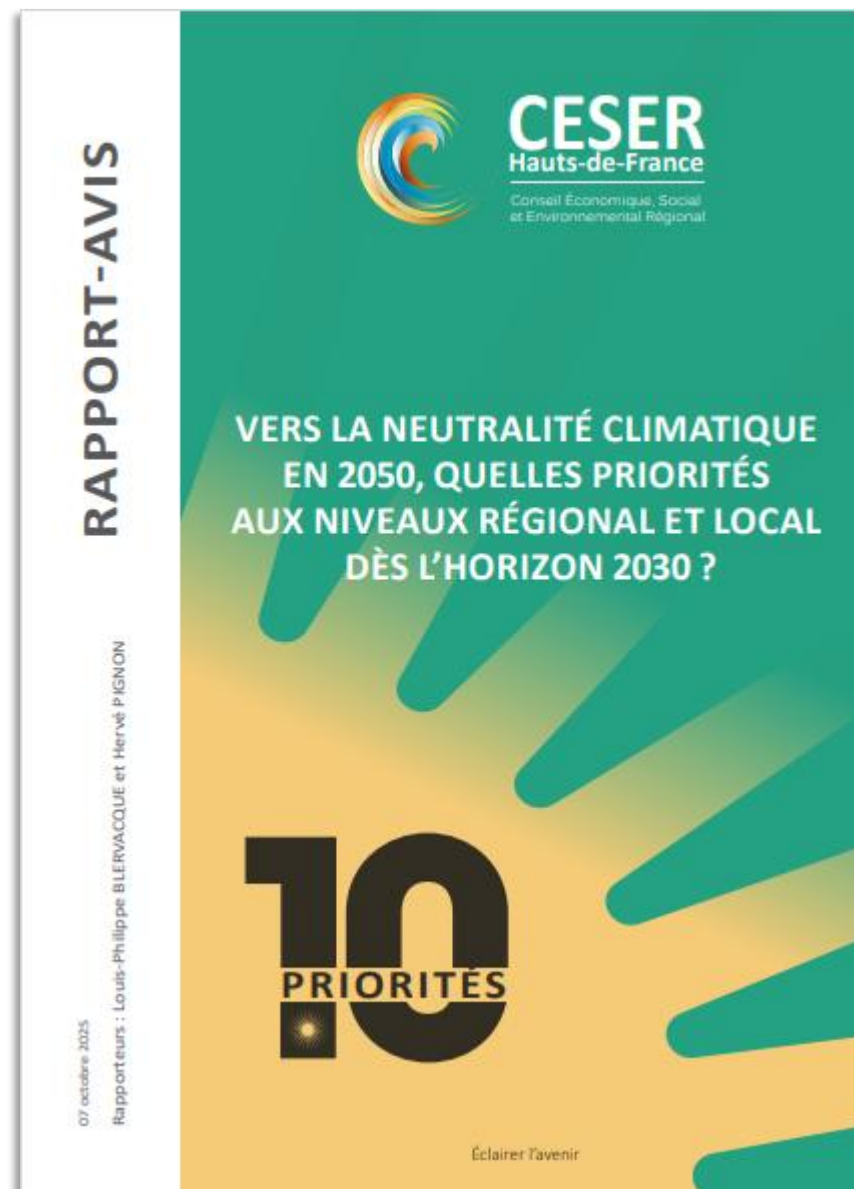
# ENGAGEMENT DU CESER



Le mardi 7 octobre dernier, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) a adopté un rapport-avis intitulé « *Vers la neutralité climatique en 2050, quelles priorités aux niveaux régional et local dès l'horizon 2030 ?* » porté par la Commission Transition Energétique et Rev3, présidée par Emmanuel COHARDY.

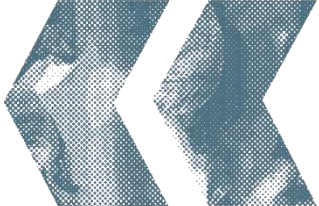
### LES 10 PRIORITÉS À METTRE EN ŒUVRE A HORIZON 2030

1. Préserver résolument les ressources naturelles et la biodiversité, développer leurs potentiels de services écosystémiques et recourir aux solutions fondées sur la nature : se resynchroniser avec la planète
2. Accélérer fortement les sobriétés énergie, ressources-matières et foncières
3. Accentuer la décarbonation des mobilités
4. Réduire la consommation énergétique et carbonée des bâtiments
5. Intensifier la décarbonation de l'industrie, très présente en Hauts-de-France
6. Amplifier le développement de toutes les énergies renouvelables décarbonées et de récupération de chaleur fatale
7. Poursuivre le développement d'une nécessaire économie circulaire
8. Insérer des volets rev 3 dans les formations et créer et/ou orienter les formations initiales et continues vers les métiers de la transition écologique
9. Passer à un pilotage et à une gestion en temps réel des données régionales et locales relatives aux émissions de GES et au réchauffement climatique
10. Imaginer de nouveaux récits pour susciter l'adhésion des citoyens





# **QUELLE CONTRIBUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE ?**



## LA PAROLE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

### TRAJECTOIRES D'ATTENUATION

Les stratégies d'atténuation climatique constituent un pilier des politiques publiques françaises et sont déclinées à plusieurs échelles :

- **Nationale** : Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)
- **Régionale** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- **Locale** : Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le secteur agricole, fortement émetteur mais aussi porteur de solutions, est un levier essentiel de la transition climatique et énergétique. Ses contributions s'articulent autour de quatre objectifs :

- Réduction des **consommations d'énergie et des émissions** de gaz à effet de serre (objectif : -46 % entre 2015 et 2050).
- Développement des **énergies renouvelables** locales.
- **Stockage de carbone** dans les sols et la biomasse.
- **Adaptation** aux effets du changement climatique.

Au-delà de son rôle direct, l'agriculture peut aussi soutenir la décarbonation d'autres secteurs via la **bioéconomie** : production d'agrocarburants, biomatériaux, biomasse énergie, etc.

*Les chambres d'agriculture accompagnent la région et les territoires (EPCI) dans le diagnostic et la définition de stratégie d'atténuation et d'adaptation en liens avec les enjeux climatiques par le biais notamment d'une expertise autour de 2 outils : **ClimAgri**, avec 12 diagnostics menés, et **ABC'Terre**, avec 2 démarches réalisées, dans le nord.*

*Ces 2 démarches complémentaires permettent d'analyser et interpréter l'intensité et la répartition des consommations d'énergie ; des émissions de GES ; et des variations de stocks de carbone pour le secteur agricole.*

### REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le secteur agricole est un acteur central pour réduire les émissions nationales de méthane (CH<sub>4</sub>) et de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O). La décarbonation repose sur la transformation des systèmes de production vers plus de sobriété et de résilience.



### Principaux leviers d'action :

- **Gestion des sols** : réduction du travail du sol, moins de carburant, meilleure séquestration du carbone.
- **Fertilisation** : optimisation des apports d'azote (outils de pilotage, modulation selon les besoins).
- **Élevage** :
  - Ajustement de **l'alimentation animale et amélioration de la santé du cheptel** (réduction du CH<sub>4</sub> entérique).
  - **Valorisation des effluents** via la méthanisation ou la couverture des fosses.
  - Ex. : Réduction de 5 à 15 % des émissions grâce à une meilleure gestion du cycle de reproduction (âge au premier vêlage).

### STOCKAGE DU CARBONE

L'agriculture ne se limite pas à réduire ses émissions : elle peut devenir un puits de carbone. Les pratiques favorisant la végétalisation des espaces agricoles améliorent la séquestration du carbone.

- **Agroforesterie et haies** : plantation d'arbres sur parcelles et prairies.
  - 1 km de haie = 4 à 9 t CO<sub>2</sub> eq/an stockées.
- **Couverts végétaux** : cultures intermédiaires améliorant la fertilité et la captation de carbone.
  - 0,1 à 1,6 t CO<sub>2</sub> eq/ha/an selon la biomasse.
- **Matière organique** des sols : réduction du déstockage, agriculture de conservation, apport de composts.

### BIODIVERSITE

Les agriculteurs, principaux gestionnaires de l'espace rural, jouent un rôle décisif pour la **biodiversité ordinaire** (faune, flore, pollinisateurs). Leurs actions s'appuient sur deux leviers majeurs.

### Gestion des pratiques :

- **Réduction des intrants** chimiques (pesticides, engrais).
- **Diversification des rotations** et introduction de légumineuses.
- **Couverts végétaux et non-labour** favorisant la faune du sol.

### Aménagements du paysage :

- Maintien et restauration des **infrastructures agroécologiques** (IAE) : haies, mares, bandes enherbées, bosquets.
- Préservation des **prairies permanentes**, riches en biodiversité.

### GESTION DE L'EAU ET ADAPTATION CLIMATIQUE

La **gestion quantitative de l'eau** est un enjeu crucial dans les Hauts-de-France, où la pluviométrie irrégulière et les épisodes de sécheresse affectent les cultures.



### Stratégie régionale :

- **Gestion volumétrique de l'eau** : attribution de volumes par culture et par saison.
- **Déploiement de la politique des « 7 R »** : La politique des 7 R constitue une stratégie globale de gestion de la ressource en eau. Elle s'appuie sur sept leviers hiérarchisés selon un ordre de priorité. Le premier d'entre eux est le **remplissage des nappes**, qui représente l'objectif central de la stratégie. Viennent ensuite **l'amélioration de la réserve utile des sols**, **la résistance des plantes**, puis **la réduction des quantités d'eau utilisées** grâce à une **meilleure optimisation de l'irrigation**. Ensuite vient **la réutilisation des eaux traitées**, la **reconception des assolements** et enfin **les retenues d'eau** et la **régulation hydraulique**.

### Initiatives locales :

*Projets CARG'eau et Res'Eau, favorisant l'irrigation économe et la résilience hydrique.*

### PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN AGRICULTURE

L'agriculture des Hauts-de-France est un acteur clé de la **production d'énergies renouvelables (ENR)**, reposant sur trois piliers : le photovoltaïque, la méthanisation et la biomasse énergie.

#### Photovoltaïque

- **Sur toitures agricoles** : autoconsommation ou revente de l'électricité.
- **Agrivoltaïsme** : production agricole + solaire sur la même parcelle, améliorant la résilience face aux aléas.

Les Chambres d'agriculture soutiennent le développement des énergies renouvelables à travers des doctrines et un vademecum régionaux, ainsi que par la réalisation de diagnostics, d'études et l'organisation d'événements tels que le **Solar'Agri Day**.

#### Méthanisation agricole

- **Valorise effluents**, résidus de culture et coproduits agro-industriels en biogaz pour produire de l'électricité.
- Plus de **160 installations** en Hauts-de-France (top 3 national).

#### Avantages pour le territoire et l'agriculture

**Gestion déchets organiques** d'un territoire, réduction des GES et des désagréments liés aux épandages odorants.

- **Création d'emplois, autonomie énergétique, dynamise les réseaux gaz** et favorise la **coopération territoriale** entre acteurs.
- **Diversification** des exploitations
- **Digestat valorisable** comme fertilisant organique (réduction des engrais minéraux).
- **Favorise les partenariats** agriculteurs / Industriels / Collectivités
- Contribue au **maintien de la biodiversité**

**Biomasse énergie (miscanthus)** : Le miscanthus connaît un développement notable en Hauts-de-France, où il est considéré comme une plante d'avenir pour **l'agriculture durable, la biodiversité et la transition énergétique**. C'est une plante pérenne (graminée) qui présente de nombreux intérêts, tant sur le plan écologique qu'économique.



### **Avantages :**

- **Agro-environnementaux** : Préserve les sols, stocke le carbone, favorise la biodiversité et nécessite peu travail.
- **Energétiques** : Utilisable comme combustible (biomasse renouvelable et à haut potentiel calorifique) local.
- **Technique** : Matériaux biosourcés et litière animale.
- **Economique** : Revenu complémentaire et à faible coût d'entretien.

Ces filières contribuent à une **autonomie énergétique territoriale** et à la **décarbonation** de l'économie régionale.

### **BATIMENTS AGRICOLES : SOBRIETE ET ADAPTATION**

Près de 90 % des bâtiments agricoles en Hauts-de-France sont « ouverts » (non isolés, sans énergie). Les efforts portent sur la **rénovation et la construction durable** :

- **Usage de matériaux bas carbone** (peu transformés, recyclés ou locaux).
- **Isolation performante** pour les bâtiments de stockage ou d'élevage sensibles à la température.
- **Développement du photovoltaïque** en toiture pour l'autoconsommation.
- **Soutiens régionaux** à la rénovation (ex. filière pomme de terre 2021-2022).

Certaines filières nécessitent des bâtiments isolés et thermorégulés :

- **Élevages hors sol**, où les conditions d'ambiance sont pilotées par des systèmes.
- **Stockages de légumes** (pomme de terre, oignon, carotte, endive) nécessitant une température basse mais positive ;
- **Ateliers de transformation** (lait, viande, légumes) demandant du froid positif ou négatif.

Les nouvelles constructions sont désormais **isolées sans pont thermique**, utilisent majoritairement **l'électricité** et intègrent des **systèmes de récupération de chaleur**. Le développement du photovoltaïque permet aux exploitants d'autoconsommer l'électricité produite sur leurs toitures.

Pour le parc existant, les aides européens et régionales soutiennent des projets de rénovation énergétique (meilleure isolation, ventilation efficace), pour le **bien-être des animaux et la conservation des végétaux**.



#### **ADAPTATION CLIMATIQUE ET AUTOMATISATION.**

Les **bâtiments bovins** sont repensés pour faire face aux **étés plus chauds** : ouvertures filtrantes, brise-vents, solutions passives privilégiées avant tout recours à l'énergie.

**L'automatisation progresse** (robots racleurs, repousse-fourrage, alimentation), entraînant une *électrification de certaine tâche quotidienne initialement consommatrice d'énergie fossile comme le fioul (robot racleur, robot repousse fourrage, robot d'alimentation...)* améliorant ainsi le bilan GES.

#### **GESTION DE L'EAU**

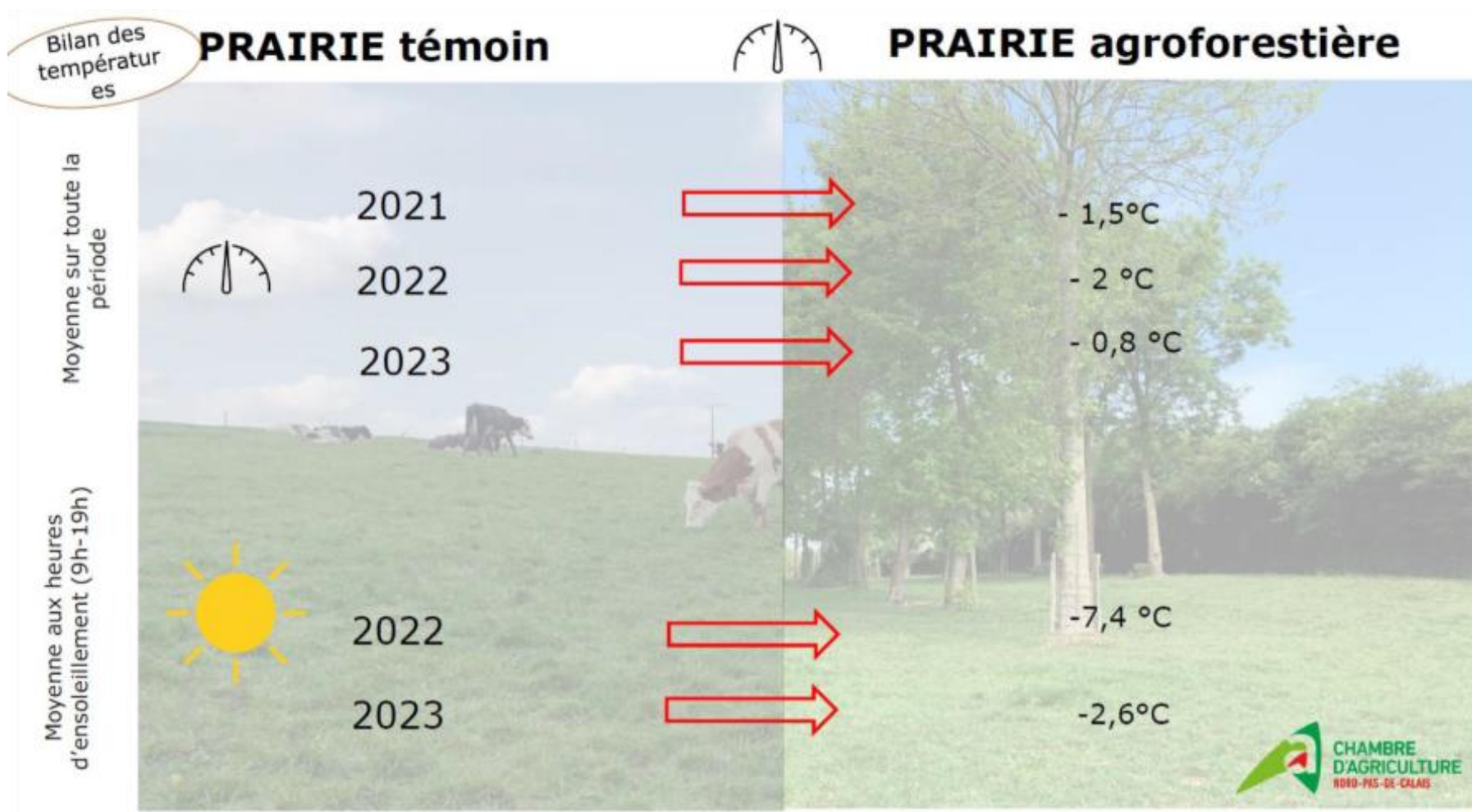
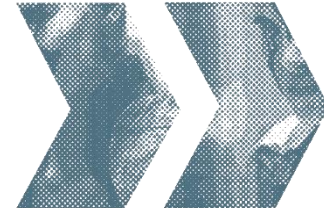
Il existe des modèles **d'abreuvoir** qui permettent de **limiter le gaspillage** de l'eau. Les **eaux blanches** issues du lavage des salles de traite sont **recyclées**, tandis que les **eaux de toiture** sont parfois récupérées pour l'entretien du matériel. Ces pratiques renforcent la gestion durable de la ressource en eau.

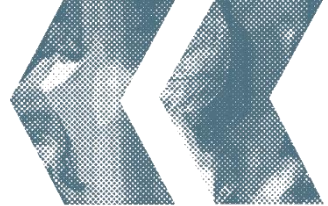
#### **AGROFORESTERIE ET BIEN-ETRE ANIMAL**

L'agroforesterie, intégrant arbres et haies dans les parcelles d'élevage, améliore à la fois le bien-être animal, la productivité et la résilience écologique des exploitations :

- **Protection thermique** (ombrage, brise-vent, abri contre la pluie).
- **Régulation naturelle des parasites** grâce à la biodiversité (oiseaux, chauves-souris, insectes auxiliaires).
- **Alimentation complémentaire** avec des arbres fourragers.
- **Stockage de carbone** et amélioration du paysage agricole.

Les résultats de **l'étude menée par la chambre d'agriculture** confirment que l'agroforesterie constitue un levier essentiel d'adaptation au changement climatique et une solution durable au service du bien-être animal et de la transition agroécologique.





## LES ACTIONS DE L'ETAT

**L'Etat accompagne le secteur agricole dans ses contributions à l'atténuation du changement climatique, notamment sa transition vers des pratiques favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le stockage du carbone ou la préservation de la biodiversité, décrites ci-avant, via plusieurs dispositifs structurants.**

### **Programme Régional de Développement Agricole et Rural (PRDAR).**

Il s'agit d'un programme pluriannuel (2022-2027) de recherche-développement et de transfert de pratiques ayant pour objectif principal d'accompagner la transition des exploitations par l'innovation, le conseil et la résilience. **Il vise** la massification de la transition agroécologique des exploitations agricoles, et contribue ainsi pleinement à la planification écologique régionale.

Piloté par la Chambre régionale d'agriculture des Hauts de France, il associe, au-delà, du réseau des chambres d'agriculture départementales et interdépartementale, des partenaires techniques et de recherche (instituts techniques, INRAE, Agro-transfert) et des acteurs des filières et des territoires (Bio en HDF, ApproBio).

Le programme d'actions annuel est financé par des crédits CasDAR (Compte d'affectation spécial « Développement Agricole et Rural ») à travers les BOP 775 (le PRDAR et les GIEE) et 776 (la recherche appliquée et l'innovation en agriculture).

La chambre régionale d'agriculture participe également à des appels à projet CasDAR portant sur le transfert et l'innovation en agriculture.

Construit autour de 7 thématiques, on retiendra particulièrement les thématiques suivantes comme contribuant à l'atténuation du changement climatique :

Changement climatique,

- Economie d'intrants et préservation de la biodiversité,
- Alimentation durable et développement territorial,
- Innovation recherche et développement.

**Le plan régional Agroécologie et Climat (2026 – 2030) a également pour ambition d'accompagner et d'amplifier la transition agroécologique (TAE),** levier fondamental pour consolider la durabilité des filières agricoles et alimentaires. Elaboré conjointement par la DRAAF, la Région Hauts de France et la Chambre Régionale d'Agriculture en 2020 et pour une période de 5 ans, il est en cours de renouvellement. Il a pour objectif l'engagement d'au moins 25 % des entreprises agricoles de la région dans une démarche de transition agroécologique.

Ce plan régional constitue le cadre de référence et de mise en synergie de l'ensemble des actions conduites par les différents acteurs pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition écologique et fixer des objectifs régionaux en matière de décarbonation, de préservation des ressources et d'adaptation aux changements climatiques.



Suite au bilan, sa reconduction pour 5 années supplémentaires est en cours afin de poursuivre et amplifier le soutien aux pratiques agricoles vertueuses de l'amont et l'aval des filières. Ainsi, il devrait se structurer autour des pratiques agronomiques (régénération des sols, pratiques bas intrants, préservation des prairies et de l'élevage, gestion et partage de l'eau ...). Sa validation est attendue avant l'été 2026.

**Le développement de l'agriculture biologique en région constitue également un levier puissant pour une transition agricole durable et respectueuse des écosystèmes. C'est l'objectif du Plan bio régional des Hauts-de-France, stratégie collective de l'Etat et la Région** (en partenariat avec les départements, les agences de l'eau, les chambres d'agriculture et les organisations de la filière bio) pour développer l'agriculture biologique sur le territoire et favoriser la consommation de produits biologiques locaux.

**Reconduite en 2023 pour une période de 5 ans, cette initiative régionale structurante intervient sur l'ensemble des acteurs de la filière :**

- Encourager et accompagner la conversion des exploitations,
- Accompagner la structuration et le développement des filières bio régionales,
- Intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio,
- Communiquer et informer, améliorer la visibilité des filières bio.

Le plan est doté de plusieurs outils (Observatoire Régional de l'AB, Réseau des Territoires Bio, Commission restauration collective bio, Points Accueil Bio) pour accompagner ce développement de l'amont à l'aval.

**A ce titre, l'AIDAB - Appel à Initiative pour le Développement de l'Agriculture Biologique** est un dispositif d'appel à projets visant à soutenir, structurer et financer des projets contribuant au développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Il s'adresse aux différents acteurs (agriculteurs, collectivités, coopératives, entreprises, associations...) dont le projet doit contribuer à au moins un des enjeux prioritaires suivants :

- La structuration de filières bio existantes ou la création et le développement de nouvelles filières ;
- La mise en place d'investissements structurants pour les filières biologiques (ex : outils de transformation, stockage, équipement collectif, etc.) ;
- La conduite d'actions territoriales pour promouvoir et développer l'agriculture biologique sur un territoire donné (ex : animation locale, projets collaboratifs de producteurs, etc.)



## PLAN AGROECOLOGIE ET CLIMAT DES HAUTS-DE-FRANCE

### Le contexte et les enjeux

En 2020-2025, La Région a élaboré, avec la DRAAF et la CRA, le Plan Agroécologie afin d'accompagner et d'amplifier la transition agroécologique (TAE), levier fondamental pour consolider la durabilité des filières agricoles et alimentaires. Le plan avait pour objectif initial l'engagement d'au moins 25 % des entreprises agricoles de la région dans une démarche de TAE. Au terme des 5 années de mise en œuvre, un bilan a été réalisé et la reconduction du plan est prévue pour 5 années supplémentaires afin de continuer le cheminement de la TAE. Le nouveau plan restera structuré à partir de toutes les démarches régionales, existantes ou à mettre en place, et sera décliné par axes agronomiques, contrairement à au précédent organisé par type d'action.

### Description de l'action

- Coordonner et planifier l'action publique régionale pour la TAE
- Amplifier le soutien aux pratiques agricoles vertueuses en amont et en aval

### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

8 leviers « agricultures et sols »

### Les étapes clef de réalisation

Validation et lancement du nouveau plan en 2026 pour une mise en œuvre jusqu'en 2030

## LE PILOTAGE

### Le porteur

Région Hauts-de-France  
DRAAF  
Chambre Régionale d'Agriculture

### Les partenaires

Acteurs TAE régionaux (Agences de l'eau, INRAE, Agro-Transfert, PADV, Réseau Haies Hdf...)  
Filières privés

### Le public cible

Tous les agriculteurs de Hauts-de-France

## LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Bilan au terme des 5 ans, un des axes du plan est dédié à l'observatoire (mesure et évaluation des résultats).

### Moyens humains

Chargé de mission dans chacune des trois institutions co-pilotes du plan

### Financement

Etat, Région, Agences de l'eau

### Calendrier

Validation et lancement du nouveau plan en 2026

## PLAN BIO REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE 2023-2027

### Le contexte et les enjeux

La région des Hauts-de-France se situe au 18<sup>ème</sup> rang français en termes de surfaces en Agriculture Biologique (AB) avec seulement 2,7% de SAU certifiés AB contre 10,3% en moyenne au niveau national. Elle se trouve également au dernier rang en ce qui concerne la consommation bio par habitant et comme dans la plupart des autres régions, l'objectif de 20% d'achats de produits bio dans la restauration collective est loin d'être atteint.

### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Agriculture et sols ; Eau ; Alimentation ; Espaces naturels ; Economie et Agriculture.

### Description de l'action

Ce plan est organisé autour de 4 axes, chacun porté par un ou deux chefs de file :

- Sécurisation et poursuite du développement des productions et des surfaces bio.
- Accompagnement et structuration des filières bio régionales.
- Intensification de l'approvisionnement et de la consommation de produits bio régionaux.
- Animation d'une stratégie de la bio coordonnée, cohérente et visible.

Plusieurs outils sont mis en œuvre dans ce cadre : Observatoire Régional de l'AB, Réseau des Territoires Bio, Commission restauration collective bio, Points Accueil Bio pour l'amont et l'aval...

### Les étapes clef de réalisation

2 Comités techniques (COTECH) par an ; demande de subvention annuelle de la part des 3 structures animatrices ; comités de pilotage réguliers.

## LE PILOTAGE

### Le porteur

**DRAAF et Conseil Régional**

### Les partenaires (structures animatrices)

Bio en Hauts-de-France ; A PRO BIO ; Chambre régionale d'Agriculture

### Le public cible

Agriculteurs ; consommateurs ; entrepreneurs ; collectivités...

## LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

% SAU bio ; % fermes bio ; % de consommateurs bio au quotidien ; salaire moyen des agriculteurs bio ; nombre de territoires avec un projet de développement de la bio.

### Moyens humains

Chargée de mission MAEC  
Gestionnaire agroenvironnement

### Financement

MAASA ; Conseil Régional ; AEAP et  
AESN ; Conseils départementaux

### Calendrier

Actions tout au long de l'année ; 1 COTECH au printemps, 1 autre en automne ; dialogues de gestion en automne.

## COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ENGAGES DANS LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

Les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et les groupes émergents encouragent les dynamiques vers l'agroécologie. Ils offrent un statut et un financement pour les collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel répondant à la triple performance (économique, environnemental et social). Dix ans après la création du dispositif, la région Hauts-de-France compte une soixantaine de GIEE.

#### Description de l'action

- Pilotage et gestion administrative des appels à projets
- Financement et suivi des collectifs
- Capitalisation des résultats en partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)

#### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

8 leviers « agricultures et sols »

#### Les étapes clef de réalisation

Appels à projets annuels de 2015 à aujourd'hui

### LE PILOTAGE

#### Le porteur

DRAAF

#### Les partenaires

- Agences de l'eau (Seine-Normandie et Artois Picardie)
- CRA – Chambre régionale d'agriculture des HDF

#### Le public cible

Collectifs d'agriculteurs engagés ou voulant s'engager dans la transition agroécologique

### LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

#### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombre de GIEE actifs chaque année

Bilan au cas par cas

#### Moyens humains

Chargée de mission GIEE et agroécologie  
Gestionnaire agroenvironnement

#### Financement

- DRAAF – via CASDAR
- Agences de l'eau (Seine-Normandie et Artois Picardie)

#### Calendrier

Lancement annuel des appels à projet GIEE et émergents au printemps pour passage en commission agroécologique à la fin de l'automne

## MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

La région Hauts-de-France est principalement marquée par des enjeux de qualité et de quantité de l'eau, d'érosion des sols agricoles, ainsi que par des enjeux de biodiversité et de changement climatique. Un catalogue régional de MAEC a été constitué à partir du catalogue national, en sélectionnant les mesures qui étaient les plus à même d'inciter, d'accompagner et de soutenir des pratiques agricoles favorisant notamment le maintien des prairies, la préservation des espèces, la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et une meilleure gestion de la fertilisation.

#### Description de l'action

Les structures territoriales (collectivités, syndicats mixtes des eaux, parcs naturels régionaux...) peuvent déposer un Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) contenant une sélection de MAEC sur un territoire faisant partie d'une zone à enjeux Biodiversité, Eau, Zones humides ou Erosion. Les agriculteurs situés sur ces PAEC peuvent s'engager dans une ou plusieurs MAEC. S'ils sont éligibles, ils doivent mettre en œuvre le cahier des charges des mesures souscrites et reçoivent un financement visant à compenser les coûts des pratiques agricoles en question.

Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique  
Agriculture et sols ; Eau

#### Les étapes clef de réalisation

Appel à projet PAEC annuel ; établissement du plan de financement.

### LE PILOTAGE

#### Le porteur

DRAAF

#### Les partenaires

Agences de l'eau (Seine-Normandie et Artois-Picardie).

#### Le public cible

Agriculteurs, personnes physiques ou morales exerçant une activité agricole dans la région.

### LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

#### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

- Nombre d'exploitations ayant souscrits des contrats pour des MAEC.
- Surface engagée en MAEC au niveau régional.

#### Moyens humains

Chargée de mission MAEC

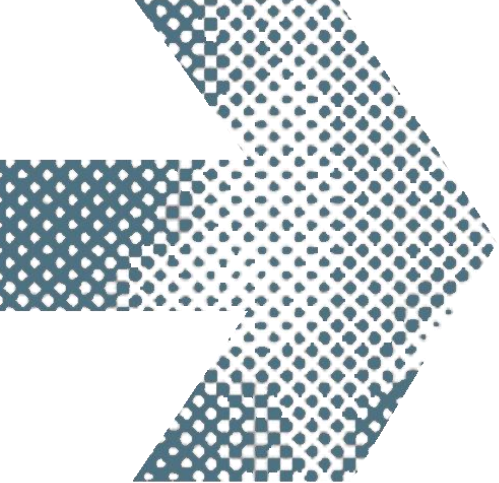
Gestionnaire agroenvironnement

#### Financement

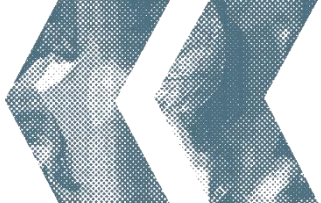
- FEADER
- Agences de l'eau (AESN + AEAP)
- MAASA

#### Calendrier

Appel à projet PAEC (fin d'été N-1) > Sélection des PAEC > dépôt des demandes des agriculteurs via Télépac > Instruction > Engagement des dossiers



# LA GESTION DES FORETS



# GESTION DES FORETS PUBLIQUES DANS LES HAUTS DE FRANCE

La région Hauts de France est au 9ème rang des 13 régions françaises en termes de surface forestière, avec 431 000 hectares.

Les principales essences qui composent les forêts de cette région sont le chêne, le frêne, le hêtre, le peuplier, ainsi que d'autres feuillus précieux (châtaigniers, merisiers, érables).

La récolte de bois de cette région représente 3,3 % de la récolte nationale, avec une très forte proportion de bois « énergie » (47,9%).

En termes de propriété, la forêt des hauts de France appartient pour l'essentiel à des propriétaires privés (73,5%), elle est domaniale à 22,5% et relève du régime forestier (forêts communales, départementales, CDL et Institut de France essentiellement) pour 4%.

Le niveau de récolte dans les forêts domaniales des Hauts de France équivaut donc à l'accroissement annuel. Il est de l'ordre de 450 000 m3 par an sur le territoire de la région.

L'utilisation de ce matériau bois dans la filière bois constitue une autre source de stockage durable du carbone dans les produits bois, en complément du carbone stocké en forêt dans les peuplements et les sols.



## Indicateurs de la santé des principales essences

| Santé des essences | Principaux problèmes et niveau d'impact                                    |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Chêne sessile      | Oïdium<br>Défoliateurs                                                     |
| Chêne pédonculé    | Oïdium<br>Défoliateurs<br>Dépérissement (localement)                       |
| Hêtre              | Dépérissement (localement)                                                 |
| Frêne              | Chalarose                                                                  |
| Peupliers          | Engorgement (localement)                                                   |
| Châtaignier        | Encre (localement)                                                         |
| Erable sycomore    | Maladie de la suie                                                         |
| Épicéas            | Scolytes                                                                   |
| Douglas            | Cécidomyie                                                                 |
| Pins               | Processionnaire du pin<br>Maladie des bandes rouges (Pin laricio de Corse) |

**État de santé**

- Bon
- Moyen
- Médiocre

**Niveau d'impact des problèmes**

- Faible
- Moyen
- Fort

## Suivi des principaux problèmes

|                                             |
|---------------------------------------------|
| ■ Problème absent ou à un niveau faible     |
| ■ Problème nettement présent, impact modéré |
| ■ Problème très présent, impact fort        |

| Essences        | Problèmes observés       | 2021   | 2022 | 2023   | 2024            | 2025     |
|-----------------|--------------------------|--------|------|--------|-----------------|----------|
| Toutes essences | Sécheresse               |        |      |        |                 |          |
|                 | Dégâts de gel            |        |      |        |                 |          |
|                 | Canicule                 |        |      |        |                 |          |
| Feuillus        | Défoliateurs             |        |      |        | Localisé        | Localisé |
|                 | Oïdium du chêne          |        |      |        |                 |          |
|                 | Chalarose du frêne       |        |      |        |                 |          |
|                 | Processionnaire du chêne |        |      |        |                 |          |
| Peupliers       | Dépérissement de chênes  |        |      |        |                 |          |
|                 | Rouille du peuplier      |        |      |        |                 |          |
|                 | Puceron lanigère         |        |      |        |                 |          |
| Résineux        | Scolytes                 | Épicéa |      | Épicéa | Épicéa localisé | Épicéa   |
|                 | Processionnaire du pin   |        |      |        |                 |          |
|                 | Pathogènes foliaires     |        |      |        | P.L. Corse      |          |



### **RENFORCER LA RESILIENCE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS :**

#### **ANTICIPATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Sur les 120 000 ha de forêts publiques, **15% à 20% dépérissent de manière significative** :

- Plus de 3 000 ha de frênes chararosés : en particulier Boulogne sur Mer, Nieppe
- Plus de 1 000 ha d'épicéas scolytés
- Plus de 15 000 ha de grands feuillus sociaux (chêne pédonculé, hêtre) sur des massifs déjà très impactés : Chantilly, Compiègne notamment
- La situation du hêtre est critique dans les forêts du sud-est du département de l'Oise.

L'adaptation des forêts publiques au changement climatique est au cœur des enjeux du Contrat d'Objectifs et de Performance de l'ONF.

S'appuyant sur des travaux de recherche développés en partenariat avec l'INRAE, l'ONF met en œuvre différentes solutions pour permettre aux forêts de s'adapter, y compris des expérimentations sous forme d'îlots d'avenir.

En matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, **le mot clé pour parvenir à la résilience d'une forêt est "diversité"** : plus de diversité dans le choix des essences, plus de diversité dans les structures de peuplements afin de maintenir une permanence de l'ambiance forestière, plus de diversité dans les modes de gestion pour garantir une interaction plus forte entre zones d'exploitation et zones de protection intégrale...

**Toutes ces actions sont au cœur du concept de forêt mosaïque** que l'ONF déploie dans les forêts publiques, en partenariat avec l'Etat et les communes forestières.

L'ONF favorise en premier la régénération naturelle. Lorsqu'elle n'est pas possible ou lorsqu'elle n'est pas viable (essence non adaptée au climat futur), des plantations sont alors envisagées en recherchant des essences mieux adaptées au climat de demain et en diversifiant au maximum.

L'ONF se base pour cela sur des scénarios produit par l'outil CLIMESSENCES, coconstruit dans le cadre d'un projet mené par le RMT AFORCE, groupement de chercheurs publics et privés.

L'ONF met en œuvre des financements gouvernementaux pour renouveler les peuplements dépérissant et vulnérables : plan de relance, France 2030, France Nation Verte. Ces peuplements représentent d'importants puits forestiers pour les décennies à venir, dans leur phase de croissance initiale.

#### **Bilan de la mise en œuvre des plans gouvernementaux :**

**Pour l'Agence de Compiègne** : depuis 2020, ce sont 1 322 ha reconstitués grâce aux financements de l'Etat en forêts domaniales (1,7 M de plants) et 360 ha en forêts de collectivités.

**Pour l'Agence de Lille** : depuis 2020, ce sont 700 ha reconstitués en FD (815 000 plants, plus de trente essences différentes)



**Actuellement, les plantations et adaptations des régénérations naturelles au titre de France Nation Verte sont en cours.**

Ce renouvellement accentué et accéléré des peuplements pour une adaptation des forêts au changement climatique est conditionné à l'atteinte d'un équilibre sylvo-cynégétique satisfaisant.

A l'heure actuelle, peu de forêts publiques des Hauts de France sont évaluées dans un état satisfaisant. L'extension des populations de Cerf en dehors de gros massif forestier se généralise et les populations de sanglier ont fortement augmenté ces dernières années : ces niveaux de populations constituent une forte contrainte pour l'équilibre sylvo-cynégétique dans les bois et forêts publiques et privées, ainsi que pour le monde agricole.

C'est pourquoi l'ONF travaille avec les Fédérations des chasseurs, les DDT(M), l'OFB et les associations pour réaliser plus collectivement les suivis des ICE, et les analyser afin de revenir à un équilibre forêt gibier satisfaisant qui garantisse des forêts résilientes et renouvelées durablement.

**ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PROTECTION DES FORETS CONTRE LE RISQUE INCENDIE**

(A mettre en lien avec les actions « adaptation » de la COP)

**Une mission d'intérêt général a été confiée à l'ONF sur l'ensemble du territoire français pour mettre en place des actions de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI), en anticipant l'extension des risques incendie gérés dans le Sud de la France.**

Les deux Agences ONF des Hauts de France ont mis en place un plan d'actions pour surveiller le risque incendie, le prévenir et réagir en cas de risque élevé. Des partenariats se sont développés depuis plusieurs années avec les SDIS, qui se traduisent entre autres par des exercices annuels en forêt entre SDIS et ONF, afin que les SDIS se familiarisent avec la circulation en milieu forestier et pour développer des bonnes pratiques de coopération entre les équipes.

Des patrouilles de surveillance DFCI peuvent tourner en période estivale, avec soit des personnels ONF assermentés, soit des ouvriers forestiers (véhicules équipés d'une citerne basés à Longueville (62) à Compiègne et à Senlis (60).

Un feu de forêt important a été traité le 1er mai 2025 en forêt d'Ermenonville (60). Il témoigne d'un risque incendie également important dans nos massifs au début de printemps en cas de présence importante de fougères sèches. Des échanges actifs avec les DDT, les Préfectures, les SDIS et les forestiers privés sont en place.



### **PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES SOLS FORESTIERS**

Dans le cadre de la gestion durable mise en œuvre en FD et avec l'appui de l'Etat (MIG) ou de mécènes, l'ONF déploie chaque année de nombreuses actions en faveur de la biodiversité régionale en forêts publiques. Le maintien d'une large biodiversité est une des fondations de la résilience des écosystèmes forestier et écosystèmes ouverts associés (landes, mares, lisières...).

Les actions de la MIG sont principalement axées sur la rédaction et la mise en œuvre des plans de gestion des réserves biologiques, la connaissance des espèces et des habitats dans les réserves biologiques (inventaires par les réseaux ONF ou par les partenaires dans les territoires CEN, CBB, GON, CMNF...), des travaux de restauration d'habitats (pâturage, restauration de zones humides, lutte contre les espèces exotiques envahissantes)

Chiffres clés :

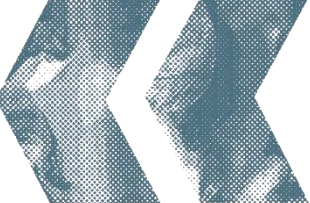
Agence de Compiègne : 13 sites Natura 2000 en forêt publique (51 280 ha) et 5 réserves biologiques (625 ha)

Agence de Lille : 13 sites Natura 2000 (14 287 ha) et 12 réserves biologiques (700 ha, dont Merlimont et la Mare à Goriaux)

Dans le cadre de sa stratégie biodiversité, l'ONF intègre aussi dans le cadre de sa gestion courant un ensemble de mesures favorisant le maintien d'une biodiversité dite « ordinaire ». Il s'agit en particulier de la mise en place progressive d'une trame de vieux bois, sous la forme d'arbres à micro-habitats, d'îlots de sénescence ou d'îlots de vieillissement. Des zones sont aussi

laissées en libre évolution naturelle selon la nature des peuplements ou des stations.

Enfin, l'ONF s'attache tout particulièrement à la préservation du capital principal des forêts, à savoir les sols. Protéger les sols contre les tassements liés à la circulation des engins est une priorité, découlant du plan d'action 2025 pour la préservation des sols forestiers. L'installation de cloisonnements d'exploitation dans les parcelles se systématise dans les peuplements qui le permettent. Des techniques alternatives sont aussi étudiées et mises en place pour les sols particulièrement sensibles, par exemple les sols profonds et humides toute l'année : une expérimentation de débardage par câble mat a ainsi été testée en 2025 en forêt domaniale de Bois l'Eveque.



## ENGAGEMENTS DES ACTEURS DE LA FILIERE BOIS

Le **Master Plan Régional Forêt-Bois 2022-2027** est le **deuxième plan stratégique** pour la filière forêt-bois des Hauts-de-France, élaboré en **concertation entre les acteurs du secteur** (50 participants représentant 36 structures) et soutenu par la Région et l'État. Il succède au premier plan (issu du contrat de filière 2015-2020) et vise à **poursuivre et amplifier les actions engagées** pour structurer, valoriser et développer durablement la filière régionale.

Les principaux défis auxquels le Master Plan cherche à répondre sont :

- **La mobilisation durable de la ressource forestière,**
- **L'adaptation de la filière aux enjeux climatiques et énergétiques,**
- **Le renforcement de l'emploi qualifié,**
- **La structuration d'outils économiques robustes,**
- **L'augmentation de l'utilisation du bois local dans la construction et l'aménagement.**

Le Master Plan Régional Forêt-Bois 2022-2027 des Hauts-de-France est une **feuille de route collective**, centrée sur la

**stabilité et le développement durable de la filière bois sur le territoire.** Il repose sur une **approche intégrée de l'amont à l'aval**, une **coopération forte entre acteurs et institutions**, et une **orientation stratégique vers l'innovation, la transformation et le soutien socio-économique** des métiers du bois

Ce cadre stratégique s'intègre dans une logique de **développement durable**, de **valorisation territoriale** et de **synergie entre acteurs publics et privés.**

Des outils comme **Observabois Hauts-de-France** ont été créés pour structurer et diffuser les données clés de la filière et servir de support à la communication collective.

Le Master Plan prévoit un **ensemble d'actions concertées** (~130 actions opérationnelles recensées lors des réunions de suivi) impliquant les acteurs privés et publics, dont :

- **Coordination des expérimentations forestières,**
- **Adaptation et modernisation des processus industriels,**
- **Appui aux projets de construction et rénovation bois,**
- **Développement des réseaux de desserte forestière et logistique,**
- **Soutien à l'innovation produit et aux certifications.**

## GESTION DURABLE DES FORETS

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

La forêt des Hauts-de-France est confrontée aux conséquences du changement climatique : épisodes successifs de sécheresses et fortes pluies, fragilisation des arbres face aux attaques de nuisibles (insectes, champignons, etc.). Sans intervention humaine, la forêt n'arrivera pas à s'adapter à ces changements, mettant en péril la poursuite de la captation carbone et la production de bois pour une construction bas carbone et durable.

#### Description de l'action

- Mobilisation des bois dans le cadre de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts : renforcement du réseau de desserte forestière, soutien aux entreprises de travaux forestiers, accroissement de la surface forestière gérée durablement (documents de gestion)
- Accentuation du renouvellement des peuplements, innovation (expérimentation nouvelles essences et nouvelles pratiques)

#### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Gestion des forêts

#### Les étapes clef de réalisation

Actions inscrites dans le Master plan régional forêt bois 2022-2027. Suivi annuel des indicateurs, présentation dans le document annuel de suivi présenté en assemblée plénière des signataires.

### LE PILOTAGE

#### Le porteur

Fibois Hauts-de-France

#### Les partenaires

Fransylva Hauts-de-France (co-pilote)

#### Le public cible

Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, entreprises de travaux forestiers

### LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

#### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Détaillés dans le Master plan. Exemples : nb km de desserte, nb d'hectares renouvelés, nb d'îlots d'avenir (expérimentations)

#### Moyens humains

Tous les forestiers de la région.

#### Financement

Subvention pour l'animation de filière par Fransylva. Aides FEDER pour la desserte. France 2030 pour les renouvellements de plantation. Autofinancement des professionnels forestiers.

#### Calendrier

2022-2027

## TRANSFORMATION DU BOIS

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

Pour une économie de transition décarbonée, les Hauts-de-France doivent davantage transformer les bois en région : cela doit permettre de créer un débouché local pour les bois récoltés en Hauts-de-France, de renforcer et développer les acteurs économiques de la transformation et ainsi de créer des emplois. Cela permettra également de consolider et amplifier l'offre de produits en bois local transformés localement pour satisfaire la demande des acteurs de la construction et de la rénovation : produits bas carbone, circuits courts, réduction de l'empreinte carbone.

#### Description de l'action

- Développement de la valorisation des essences et qualités secondaires feuillues : caractérisation des bois, modes de valorisation, test de production, validation des conditions de transformation.
- Accompagnement des entreprises de transformation dans leur adaptation aux évolutions de la ressource et des marchés : qualités secondaires, essences locales, intégration de la 2<sup>de</sup> transformation dans l'activité des scieries, évolution vers produits élaborés, évolution des compétences, poursuite des investissements.
- Sécurisation de l'approvisionnement de ces entreprises de transformation (lien producteur – transformateur, contractualisation des approvisionnements).

#### Les leviers d'actions correspondants dans la planification écologique

Produits bois

#### Les étapes clef de réalisation

Actions inscrites dans le Master plan régional forêt bois 2022-2027. Suivi annuel des indicateurs, présentation dans le document annuel de suivi présenté en assemblée plénière des signataires. Etude des essences secondaires en 2022-2023. Poursuite des actions 2024-2027.

### LE PILOTAGE

#### Le porteur

Fibois Hauts-de-France

#### Les partenaires

Scieries, FCBA, FRD-Codem, partenaires belges du projet Interreg VI Forest Wood.

#### Le public cible

Entreprises de transformation, menuisiers, charpentiers, fabricants de meubles

### LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE

#### Indicateurs de suivi ou critères de réussite

Nombre d'entreprises sensibilisées, nb d'entreprises impliquées, nb d'essences caractérisées.

#### Moyens humains

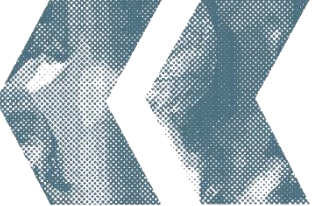
1 chargée de mission Fibois

#### Financement

Région via le Plan d'action fibois

#### Calendrier

2022-2027



# TRANSPORTS ET LOGISTIQUE

L'article L 5312-12 du code des transports dispose : *« lorsqu'il n'existe pas de grand port fluvio-maritime, pour assurer la cohérence des actions d'un ou de plusieurs grands ports maritimes, et le cas échéant, de ports fluviaux s'inscrivant dans un même ensemble géographique, un conseil de coordination interportuaire associant les représentants de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des ports concernés ainsi que des personnalités qualifiées et des représentants des établissements gestionnaires d'infrastructures peut être créé »*. **Le Conseil de coordination interportuaire de l'axe Nord (CCILAN) a donc été institué à cet effet en 2019.**

Il adopte un document de coordination relatif aux grandes orientations en matière de développement, de projets d'investissements et de promotion des ports qui y sont représentés, dans le but d'élaborer des positions communes par façade sur les enjeux nationaux et européens.

Les 15 actions retenues visent à promouvoir un système Hauts-de-France connecté et interopérable, exemplaire en matière environnementale et offrant une disponibilité capacitaire importante en faveur du report modal sans négliger désormais leur potentiel pour les mobilités militaires.

**Les éléments ici présentés sont issus du Plan d'actions 2026 de la délégation de l'axe Nord, rattachée au préfet de région Hauts-de-France.**

**2 actions contribuent directement aux objectifs de la COP sont présentées ici.**

## **LES DEFIS A VENIR A HORIZON 2030**

Le défi, au cœur de la fonction du conseil de coordination interportuaire et logistique est de promouvoir et de garantir une utilisation optimale des infrastructures. **Le système de transport et de logistique peut être un atout clé de la région des Hauts-de-France pour concilier l'attractivité économique et le verdissement des chaînes d'approvisionnement.**

Les actions de promotion et de sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs doivent déboucher sur des actions ciblées à destination des chargeurs pour qu'ils utilisent les ports maritimes et les plateformes multimodales de la région. Il appartient au secteur privé de développer des offres multimodales compétitives et facilement accessibles pour tirer le meilleur parti des investissements en cours dans le développement des infrastructures.

La mise au grand gabarit du réseau Seine-Escaut est une opportunité majeure dans les réflexions RSE des entreprises, mais aussi dans les stratégies de développement des gestionnaires d'infrastructures de transport de la région et des collectivités territoriales. La directive régionale d'aménagement du Canal-Seine-Nord adoptée 9 octobre 2025 par le conseil régional donne un cadre de référence aux aménageurs publics et privés pour exploiter au mieux le potentiel de développement ouvert par Seine-Escaut sur ce tronçon.



### **LE BILAN DU PLAN D'ACTION 2025 :**

**L'engagement de coopérations entre les ports maritimes des Hauts-de-France :** une réflexion a été menée dans le cadre de l'axe Nord entre les ports de Boulogne-sur-Mer – Calais, Dunkerque et la région des Hauts-de-France. Cinq axes de développement ou de mutualisation des ressources ont été identifiés : l'électrification des liaisons transmanche, le développement opérationnel et logistique pour les produits de l'halieutique, l'accompagnement environnemental du développement portuaire des Hauts-de-France, la coopération sur des sujets régaliens et le développement d'actions d'influence nationales et internationales, en liaison avec Norlink.

**L'engagement de coopérations territoriales pour organiser le développement logistique et le report modal :** des travaux ont été conduits sur ces sujets par les services de l'État et ceux du conseil régional avec les collectivités locales et les acteurs privés de l'Oise. Ils ont débouché sur la présentation le 7 novembre dernier à l'occasion d'une conférence départementale, d'un diagnostic départemental des implantations logistiques dans l'Oise, d'une première cartographie des parcelles propices au report modal et d'une feuille de route pour le développement du transport fluvial.

Les travaux d'identification du foncier propices au report modal ont été engagés dans la Somme. Ils vont se poursuivre avec l'objectif inscrit par le conseil régional dans son schéma régional d'aménagement, de développement durable et

d'égalité des territoires (SRADDET) de réaliser un schéma régional des implantations logistiques préférentielles. Ces travaux doivent permettre d'identifier notamment des sites stratégiques pour le report modal, avec les perspectives de développement ouvertes par le projet Seine-Escaut.

**Une étude sur l'intérêt des chargeurs pour le transport fluvial a enfin été conduite sur le périmètre de la métropole européenne de Lille (MEL)** en lien avec cet établissement public de coopération intercommunale, VNF, Port de Lille et Norlink. 379 entreprises ont été sondées. 63 répondants ont indiqué être prêts à reporter des flux vers la voie d'eau. Les différentes administrations et opérateurs publics impliqués sur le périmètre de la métropole vont les accompagner pour envisager ce report.

**Le renforcement des collectifs public** – privé au service du développement portuaire et logistique s'est poursuivi en 2025 avec le soutien de la Banque des territoires qui a mobilisé un prestataire pour détailler des cas d'usage pour renforcer l'intégration numérique de l'axe nord. Un groupe de travail entre les principaux professionnels portuaires et logistiques de la région a été mis en place dans ce cadre et continuera à être animé par Norlink et par la DGDAN pour développer les coopérations et les projets.



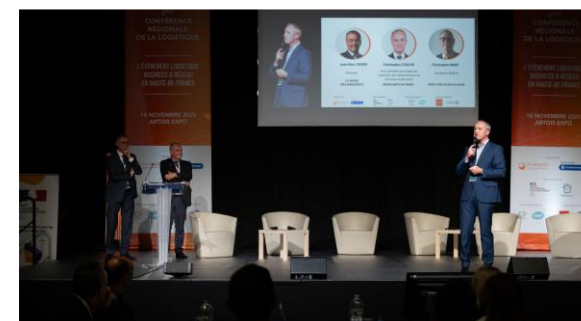
**Un groupe de travail a également été mis en place par Norlink pour réaliser un schéma d'avitaillement en carburants alternatifs pour le fluvial.** Les travaux conduits en 2025 ont permis de réaliser un état des lieux structuré de la situation dans les Hauts-de-France : constitution d'une base de données des unités fluviales du bassin, état de l'art des carburants alternatifs disponibles, cartographie des points d'avitaillement existants et projetés, dispositifs de financement existant. Cette base de travail doit maintenant permettre de finaliser un schéma d'avitaillement en lien étroit avec les partenaires des autres régions concernées par le projet Seine-Escaut.

**Une étude a enfin été conduite par le pôle d'excellence régionale Euralogistic sur les flux de 50 grands chargeurs industriels de la région.** Ce travail, restitué à l'occasion d'un webinaire associant une vingtaine de chargeurs doit contribuer à orienter les actions conduites dans le cadre de l'axe Nord au plus près des attentes des chargeurs. Le rapport d'analyse des résultats rédigés par Euralogistic et les données collectées dans le cadre de ce travail donnent une base pour faire progresser les actions en faveur du développement portuaire et logistique.

**Plusieurs événements ont été organisés en 2025.** En avril, le séminaire annuel de l'axe Nord s'est tenu au port de Lille sur le thème de « la place du syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe dans l'axe Nord », occasion de présenter et de débattre des modèles portuaires existant dans les Hauts-de-France avec des élus de cette structure.

Le Norlink day a été organisé le 15 octobre, pour la première fois en dehors des Hauts-de-France, à Paris pour aller à la rencontre des écosystèmes transports et logistique de l'Île-de-France et de la Normandie en se concentrant sur un thème : le Canal Seine Nord comme trait d'union stratégique entre les régions.

**Le 18 novembre dernier s'est tenue la seconde conférence régionale de la logistique des Hauts-de-France centrée sur la trajectoire du secteur dans le cadre de la planification écologique. L'événement a réuni plus de 300 professionnels et institutionnels.**





DECARBONATION DES LIAISONS MARITIMES TRANSMANCHE

L'ACTION

| Le contexte et les enjeux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Description de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>En 2023 puis en 2024, l'opérateur P&amp;O ferries a déployé deux ferries hybrides diesel-électrique (le P&amp;O Pioneer et le P&amp;O Liberté) sur la liaison entre Calais et Douvres. L'opérateur DFDS a pour sa part annoncée le 13 mai 2024 à l'occasion d'un sommet Choose France le renouvellement de sa flotte transmanche (trois à Calais et trois à Dunkerque) par des navires à propulsion électrique à l'horizon 2035, dont deux dès 2030.</p> <p>Dans ce contexte, la société d'exploitation des ports du détroit (SEPD) et le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) ont engagé une coopération dont le but est d'atteindre la neutralité carbone de leurs liaisons Transmanche d'ici 2035 et afin de répondre aux obligations européennes posées en matière de l'électrification.</p> | <p>Cette démarche s'est concrétisée par la signature en octobre 2025 d'un accord de coopération entre la SEPD et le GPMD pour développer d'ici 2030 des équipements de recharge interopérables entre les ferries opérant dans les ports de Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque. La SEPD et le GPMD se rapprocheront des gestionnaires du port de Douvres pour lui proposer de s'associer à la démarche.</p> <p>Le travail engagé consistera à définir conjointement les exigences techniques des infrastructures et équipements de recharge rapide en tenant compte des besoins en alimentation électrique des ferries exploités par les compagnies maritimes présentes sur les trois ports. Ce travail sera conduit en lien avec les compagnies maritimes afin de s'assurer de l'adéquation des futurs navires aux infrastructures en développement.</p> <p>Il pourra ensuite déboucher sur des démarches mutualisées d'achats et de recherches de financements.</p> |

| LE PILOTAGE     | LIVRABLES                                                                                 | CALENDRIER |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Ports maritimes | Définition des exigences techniques des infrastructures et équipements de recharge rapide | 2026       |

## POURSUIVRE LA CARACTERISATION DU FONCIER A HAUT POTENTIEL DE REPORT MODAL EN VUE DE REALISER UN SCHEMA DES IMPLANTATIONS LOGISTIQUES DES HAUTS-DE-FRANCE

### L'ACTION

#### Le contexte et les enjeux

La mobilisation du foncier est un enjeu clé pour le développement de l'axe Nord. Il s'agit :

- D'assurer des disponibilités foncières pour l'implantation de nouvelles activités économiques (ambition de réindustrialisation) ;
- D'optimiser l'implantation de ces activités dans une double ambition de sobriété foncière et de développement des transports massifiés.

Ces objectifs sont inscrits dans le schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi que dans la stratégie de développement économique du conseil régional des Hauts-de-France.

La version du SRADDET révisée le 21 novembre 2024 précise ainsi que : *« la question foncière jouera un rôle particulièrement important afin de garantir une montée en puissance du hub logistique des Hauts-de-France, que ce soit pour préserver l'accès à la voie d'eau ou pour préserver des espaces en vue des projets d'extension des ports ou plateformes ferroviaires ».*

Le conseil régional s'est engagé avec l'appui de l'État dans une démarche pour mieux identifier et mobiliser le foncier économique dans une logique de promotion du report modal.

#### Description de l'action

Un premier travail d'identification du foncier bord à voie d'eau et à voie ferrée a été effectué en 2021 et 2022 dans le cadre de l'axe Nord par les agences d'urbanisme des Hauts-de-France. Les données collectées dans ce cadre ont été versées dans Géo2France, le système d'information géographique partagé des Hauts-de-France. Ce travail a été approfondi en 2023 dans l'Oise pour le foncier bord à voie d'eau ainsi que sur la métropole européenne de Lille à compter de début 2024.

À partir d'octobre 2024, le conseil régional a engagé en lien avec la préfecture de l'Oise et la DGDAN un travail d'identification du foncier économique le plus propice au report modal dans l'Oise. Cette démarche a été conduite dans le courant de l'année 2025 en lien avec les professionnels du transport et de la logistique, les intercommunalités et les acteurs des SCOT de l'Oise. Il a fait l'objet d'une restitution le 6 novembre 2025 avec la présentation de sites propices au développement du report modal.

Un travail de recensement similaire a été engagé dans la Somme fin 2025, il sera poursuivi en 2026 sur les autres départements (Pas-de-Calais, Nord, Aisne). L'objectif pour le conseil régional est, au terme de cette cartographie, de proposer un schéma régional des implantations logistiques préférentielles.

### LE PILOTAGE

CR HDF / DGDAN

### LIVRABLES

Organisation de conférences départementales fret et logistique, suivies d'ateliers avec les territoires (SCOT et EPCI) pour la caractérisation du foncier à haut potentiel de report modal dans le Pas-de-Calais, le Nord et l'Aisne ;  
Cartographie du foncier à haut potentiel de report modal dans l'outil Géo2France.

### CALENDRIER

2026

L'ensemble de la démarche nationale :

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>

L'ensemble de la démarche en Hauts-de-France :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?La-Planification-Ecologique-en-region-Hauts-de-France>